

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement

2246

DATE D'ENTREE

NO

Agriculture et alimentation en Algérie : faiblesses du passé et politiques actuelles

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement

CREAD
DOCUMENTATION

DATE D'ENTREE RPT/099/2

N° D'ORDRE

S. Bédrani

CREAD-INA

Alger

Avril 1993



La présente étude tente de rendre compte de l'évolution passée et de la situation actuelle de l'agriculture algérienne sur les plans des superficies cultivées, des productions réalisées et des rendements obtenus. Elle analyse succinctement les causes des évolutions d'ensemble constatées.

Cette étude tente par ailleurs de faire le bilan de la situation alimentaire sur les plans quantitatifs et qualitatifs, de façon globale et pour les principaux produits. Elle fournit des explications concernant les écarts entre les besoins et les consommations réelles par tête, aussi bien pour la situation actuelle que pour les périodes passées.

En outre, cette étude analyse les niveaux actuels et passés, et les provenances et destinations des importations et des exportations pour les principaux produits.

Enfin, les politiques actuelles en matière d'agriculture et d'alimentation sont décrites et évaluées quant à leur impact probable sur les productions agricoles et alimentaires et sur les échanges.

Auparavant, il paraît utile, pour situer les problèmes agricoles et alimentaires, de procéder à une brève présentation d'ensemble de l'économie algérienne.

1. Situation de l'économie à fin 1992.

Plus de trente années après l'indépendance, l'Algérie reste encore avec une économie sous-développée : faible industrialisation, mono-exportation, hypertrophie de l'administration et du commerce,...

Quand on considère la valeur ajoutée par les branches considérées productives par le système de comptabilité nationale algérien, il apparaît que l'économie du pays est dominée en 1992 (dernière année disponible) par les hydrocarbures et la branche du commerce et des services, l'agriculture constituant 15,2 % de la valeur ajoutée totale.

	Part dans la valeur ajoutée				Part dans le Produit Intérieur Brut			
	1989	1990	1991	1992	1989	1990	1991	1992(1)
Hydrocarbures	24,5	30,0	37,6	32,6	18,9	23,5	29,5	25,9
Commerce & Services	22,9	25,2	21,1	22,6	17,7	19,7	16,6	17,9
Agriculture	16,0	14,1	13,8	15,2	12,4	11,1	10,8	12,0
BTP	15,6	17,4	15,3	16,8	12,0	13,7	12,0	13,3
Industrie	14,3	13,2	12,2	12,7	11,0	10,3	9,6	10,1
Transports & Communications*	6,7				5,2			
Total de la valeur ajoutée	100,0	100,0	100,0	100,0	77,2	78,4	78,6	79,2
V.A. Services non productifs**					22,8	13,5	12,3	13,2
Produit Intérieur Brut					100,0	100,0	100,0	100,0

* Pour 1990-1992, cette rubrique est comprise dans "Commerce et Services".

** Pour 1990-1992, cette rubrique ne comprend que les administrations publiques, les institutions financières et les affaires immobilières étant comprises dans la rubrique "Commerce & Services".

(1) Prévvision de clôture.

Source : ONS et Economie, n° 1, février 1993.

Quant au produit intérieur brut, il est dominé par les hydrocarbures et les services non productifs (administrations publiques, institutions financières et affaires immobilières), ces derniers en formant 22,8% en 1989. L'industrie reste donc très faiblement développée contrairement à l'idée très répandue d'une Algérie ayant fondé son développement sur ce secteur.

L'économie connaît une récession en 1990 et 1991 : la croissance de la production intérieure brute en volume est négative respectivement de -2,2 % et -0,3 %. Elle reprendrait en 1992 avec une prévision de clôture de l'année de 2,7 % et une espérance de 2,1 % en 1993.

L'économie algérienne est handicapée par une dette importante (environ 25 milliards de dollars en 1992, soit plus de deux fois nos recettes annuelles d'exportations) et dont le délai de remboursement s'est raccourci : la durée de vie moyenne des emprunts est passée de 9 années pour la période 1967-1977 à 4 années en 1992 (Touati, 1993). Le service englobait 77,8 % des recettes d'exportations en 1992. Les gouvernements successifs ont toujours refusé le rééchelonnement par crainte d'une perte de crédibilité vis-à-vis du marché financier international et d'une ingérence trop grande des institutions internationales dans la définition des objectifs économiques, politiques et sociaux du pays¹.

Le chômage est un autre problème préoccupant de l'économie. Il toucherait 22 % de la population active², bien que les entreprises publiques et les administrations

¹ Le plan 1993, dans ses perspectives jusqu'en 1997, prévoit une réduction du taux de service de la dette de 40 % à cet horizon.

² Certaines sources l'évaluent à 19 %. Il est fort probable que le taux de 22 % soit surévalué du fait de l'emploi informel qui semble être très important. Il faut noter, par ailleurs, que l'Algérie a un faible taux d'activité due au faible taux d'activité de la population féminine

continuent de supporter de lourds sur-effectifs. Et la situation en ce domaine ne s'améliore pas. Pour une demande additionnelle d'emploi qui serait de 260 000, le plan pour 1993 ne prévoit la création que de 126 000 emplois nouveaux.

L'inflation connaît une croissance importante depuis 1989. Son taux passe de 10 % en moyenne pour les années 1980-1985 (Kerzabi, 1992) à 10,2 % en 1989, à 17,6 % en 1990 et à 30 % en 1991³. Il est de 32,1 % pour les neuf premiers mois de 1992. Cette forte inflation est due à la faible productivité, au fait que les revenus salariaux soient de fait indexés au coût de la vie et non aux niveaux de production atteints, à la dévaluation très forte et brutale de la monnaie. Le gouvernement actuel semble déterminé à lutter contre ce phénomène : début 1993, il interdit les hausses de salaires dans le secteur public et administratif (sauf ajustements de faible ampleur pour certaines catégories) et exhorte les opérateurs économiques à accroître le niveau de productivité. Il s'interdit en outre de procéder à une nouvelle dévaluation du dinar demandée par le FMI et s'engage à diminuer les taux d'intérêts, la fiscalité sur les entreprises et certains taux de TVA et de droits de douane⁴.

Les dernières statistiques disponibles montrent, à la fin de l'année 1992 et au début de 1993, que l'économie algérienne continue de souffrir de blocages importants dus essentiellement au maintien de faibles capacités d'importation.

En 1992, la production industrielle (hors hydrocarbures) a quasiment stagné par rapport à 1991 : le taux de croissance n'aurait été que de 0,5 % (ONS, 1, 1992). Elle avait déjà régressé de 3 % en 1991 par rapport à 1990. Cet état de fait est le résultat de la faible utilisation des capacités de production installées : au 3^e trimestre 1992, 37 % des entreprises utilisaient moins de 50 % de leurs capacités et 26,3 % n'utilisaient les leurs qu'entre 50 et 75 %. Cette faible utilisation trouve son origine principale dans les difficultés d'approvisionnement en matières premières et pièces de rechange⁵, difficultés dues fondamentalement au manque de moyens de paiement extérieurs⁶.

Pour 1993, les services du Plan tablent, de façon optimiste, sur un taux de croissance de 2,1 % avec un rendement agricole moyen⁷ (taux de croissance agricole de 4 %,

(4,7 %, soit le taux le plus faible dans les pays arabes) (Bouzié, 1993).

³ Une source avance des taux d'inflation de 25 et 40 % respectivement pour 1990 et 1991 (Kerzabi, 1992).

⁴ Cf. la circulaire du Premier Ministre, n° 130 du 6.3.93, sur les mesures pour contenir les facteurs inflationnistes.

⁵ Au troisième trimestre 1992, 90 % des entreprises (en terme de potentiel de production) ont été, à des degrés divers, affectées par des pannes d'équipement ayant pour causes le plus souvent leur vétusté et le manque de pièces de rechange (ONS, 1, 1992).

⁶ Les charges en produits et services importés constitueraient en 1987 32 % des charges du secteur public industriel hors hydrocarbures (Kerzabi, 1992).

⁷ Mais qui sera sans doute très faible à cause du déficit pluviométrique en hiver et au printemps enregistré sur une grande partie du pays.

(l'investissement agricole étant déclaré prioritaire), une croissance de 6% du BTP et une stabilisation de la production industrielle.

Le plan prévoit, par ailleurs, un pouvoir d'achat en baisse de 1,4 % en 1993, la baisse devant continuer pendant trois ans. Une amélioration (de 5 %) n'est espérée qu'en 1995. On espère par ailleurs maintenir une croissance des prix à la consommation inférieure à 20 %.

Enfin, les investissements prévus restent faibles : 116,5 Milliards de DA en 1993, soit 10,1 % du PIB correspondant à une croissance de 3%.

2. Evolution de la production agricole et des rendements.

21. La productions agricole globale : évolution et rythmes.

Quand on considère la production agricole totale, il apparaît que sa part dans le produit intérieur brut a fortement chuté de la fin de la période coloniale à la fin des années quatre vingt. Ceci demeure valable même quand on calcule cette part par rapport au PIB hors hydrocarbures.

Tableau 1 : Part de l'agriculture dans le produit intérieur brut.

	1954	1958	1987	1988	1989
Part de l'agriculture dans le PIB total (%)	29,4	20,6	8,1	11,2	12,4
Part agriculture dans le PIB hors hydrocarbures (%)	29,4	?	13	13,1	15,0

Sources : ONS et Tableaux de l'Economie Algérienne 1990.

* Prévission de clôture.

En termes de rythme, la croissance de la production agricole a été relativement faible :

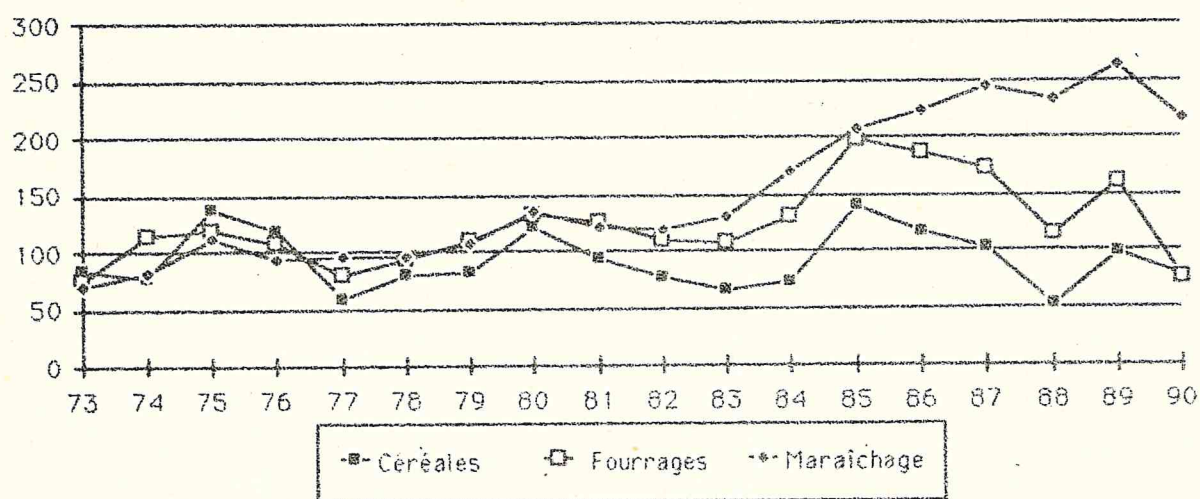
- 0,1 % entre 1960 et 1970
- 3,1 % entre 1970 et 1980
- 2,8 % entre 1964 et 1986 (prix de 1986).

Le Conseil National de la Planification donne des taux annuels de croissance, en volume, de 2,3% et de 8,9 % respectivement pour les périodes 1980-1984 et 1985-1989. Les taux de croissance de la PIB pour les mêmes périodes sont de 4,3 % et

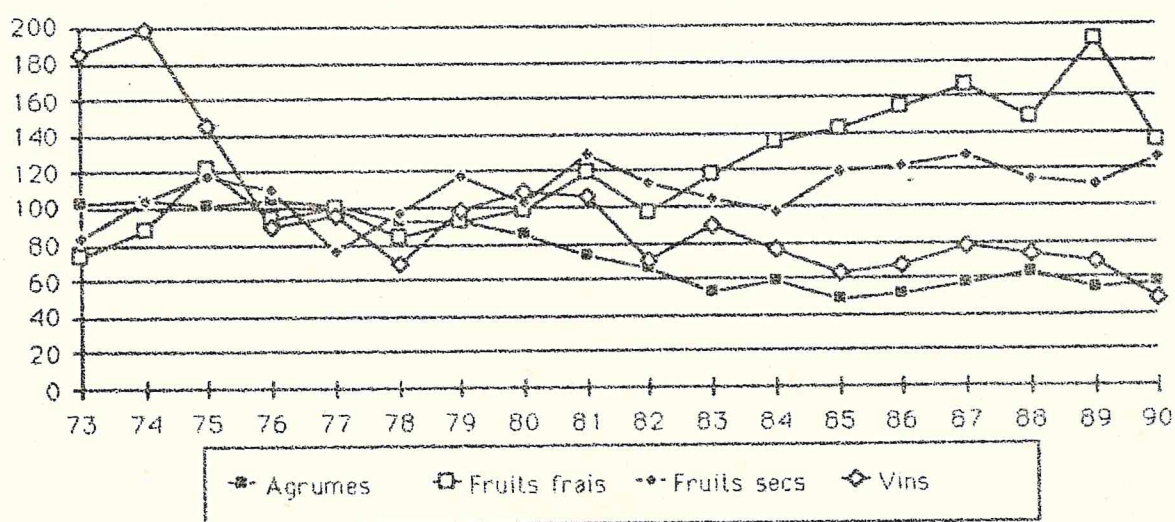
0,9 %.

Mais cette croissance est sujette à de très fortes variations interannuelles. Par exemple la production intérieure brute de l'agriculture s'est accrue de +18 % de 1986 à 1987 (à comparer avec les taux de croissance précédents), de -17 % en 1990 et de +35 % en 1991. Les graphiques suivant montrent l'irrégularité des productions, particulièrement celles des céréales.

Indice de la production agricole (Laspeyres. Base : moyenne 1975-1978, Prix 1979) (Source : ONS).



Indice de la production agricole (id* graph. précédent).

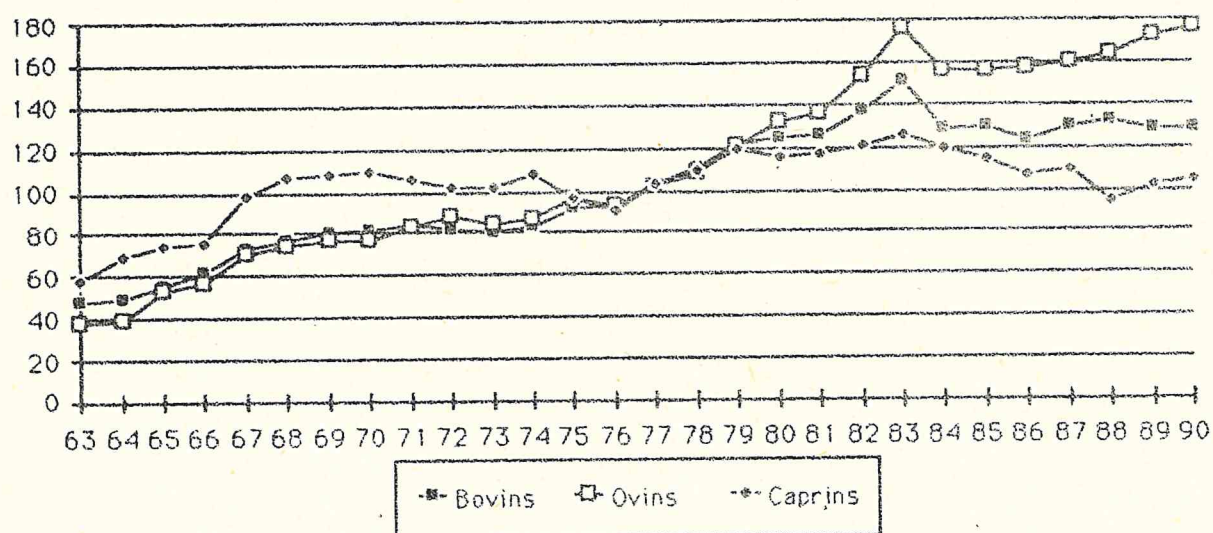


Ces fortes variations sont un indice de la faible maîtrise des conditions naturelles par les producteurs agricoles lesquels n'ont pas à leur disposition à temps et en

quantités suffisantes, les facteurs leur permettant de lutter efficacement contre les aléas climatiques dont on connaît l'importance en Algérie.

Les productions animales connaissent une progression plus régulière du fait principalement d'un approvisionnement relativement abondant à partir de l'importation en cas de mauvaise année, mais du fait aussi d'une sur-exploitation des parcours.

Evolution des effectifs du cheptel (Moyenne 1975 à 1978 = 100)



12. Evolution des principales productions.

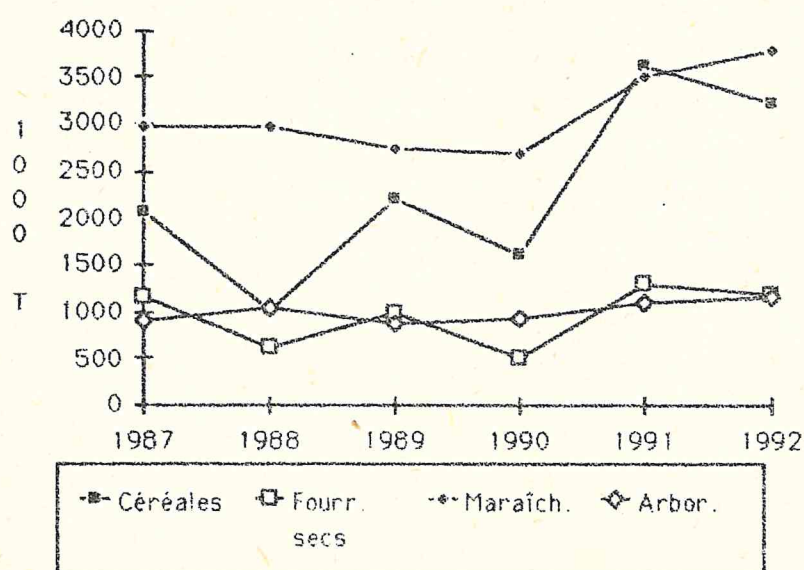
On tentera de comparer ci-après les productions agricoles de la fin de la période coloniale et celles réalisées un peu moins de trente années après l'indépendance. Le tableau 2 ci-dessous (et le tableau 1 en annexe), construit d'après les statistiques officielles disponibles, montre une petite régression des céréales, de l'huile d'olive et des agrumes, une très nette régression pour le vin, mais de très fortes progressions pour les productions de fruits, de maraîchages et de viandes. On cherchera à voir ci-dessous comment s'expliquent ces changements.

Tableau 2 : Taux de croissance des productions agricoles (1954-1988)

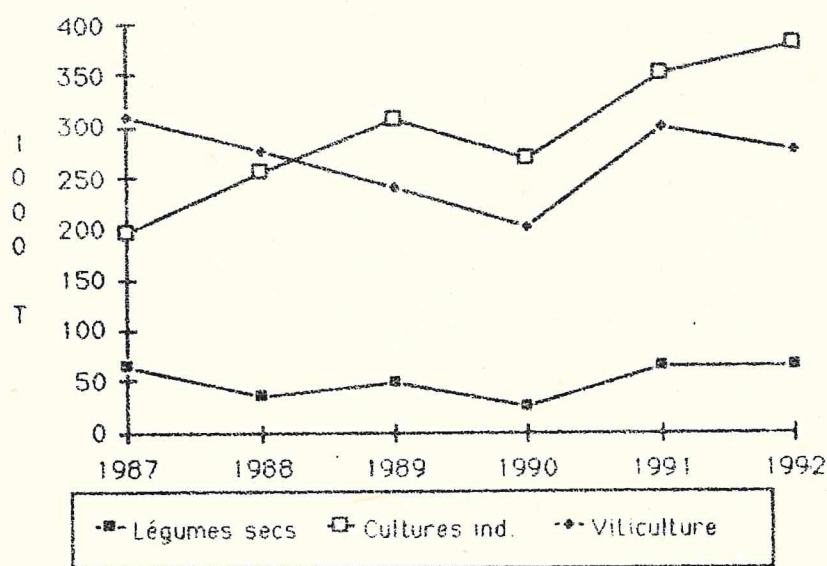
	Taux de croissance des productions entre les périodes 1954-1957 et 1980-1988
Céréales	-0,56
dont orge	-0,42
Légumes secs	-0,36
Agrumes	-0,47
Fruits noyaux & pépins	5,37
Figues	7,02
Dattes	2,19
Huile olive	-0,48
Raisin table	10,34
Maraîchage	2,74
Vin	-10,17
Viande rouge	2,76

Ces dernières années, la production agricole reste très variable ainsi que le montre le tableau 2 en annexe et les graphiques ci-dessous:

Evolution des productions



Evolution des productions



Il ne semble donc pas que les réformes entreprises depuis quelques années aient eu un effet positif massif sur les quantités de céréales produites, les années 1991 et 1992 n'étant pas, en moyenne, significatives du fait qu'elles ont été climatiquement exceptionnelles. Cependant, il est très probable que ces réformes aient eu un effet positif sur l'élevage et, surtout les cultures maraîchères. Ainsi, une percée remarquable a été faite en matière de production de semences de pommes de terre : pour la campagne 1992-1993, l'Algérie couvre pour la première fois ses besoins (135 000 tonnes).

Les produits à taux annuels de croissance relativement forts sont ceux qui n'ont pas (ou peu) subi la concurrence des importations et qui ont bénéficié d'une demande solvable forte :

- maraîchage	6,0 % entre 1965 et 1987
- fourrages artificiels	11,3 %
- viandes rouges	4,3 %
- volailles	11,9 %
- Oeufs	13,7 %

Une exception à cette affirmation : la production de vin a fortement régressé, très partiellement compensée par l'accroissement de la production de raisin de table.

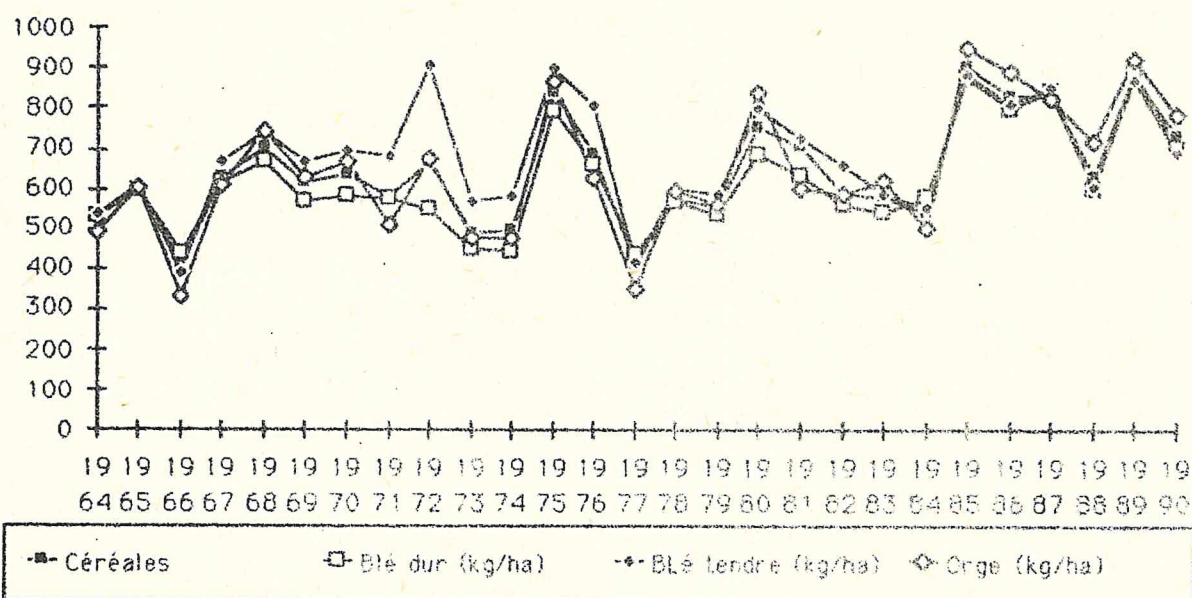
Les produits fortement importés (céréales, lait, huiles...) ont vu leur production stagner, faiblement augmenter, ou même régresser (céréales : - 1 % entre 1980 et 1989).

L'évolution des productions s'explique en grande partie par l'évolution des rendements.

13. L'évolution des rendements.

De façon générale, le problème d'un accroissement significatif des rendements n'a pas été résolu depuis l'indépendance. Ceux-ci, pour la plupart des produits, restent stagnants, voire régressent.

Pour les céréales, la courbe d'évolution reste désespérément horizontale et en dents de scie (cf. graphique ci-dessous : rendements moyens en kg/ha).



Les rendements des céréales restent faibles par rapport au Maroc et en Tunisie, qui ont pourtant des climats similaires⁸.

⁸ Ils plafonnaient déjà depuis de nombreuses années avant 1962.

Tableau 3 : Comparaison des rendements des céréales au Maghreb
Moyenne 1982-1986 (Kg/ha)

	Algérie	Tunisie	Maroc
Blé dur	676	826	1 227
Blé tendre	704	1 284	1 319
Orge	714	566	860*

* Pour 1982-1985

La progression des rendements des céréales n'aurait été que de 10 % pour l'ensemble de la période 1963-1986 selon certaines sources ⁹. Selon les calculs faits à partir des statistiques du Ministère de l'agriculture, on obtient à peu près les mêmes résultats (cf. tableau ci-après).

Tableau 4 : Taux de croissance des rendements
(a=pente droite de régression).

	Période	a
Céréales	1964-1990	0,03
Blé dur (kg/ha)	"	0,03
Blé tendre (kg/ha)	"	0,02
Orge (kg/ha)	"	0,03
Légumes secs (kg/ha)	"	-0,03
Fourrages artificiels (kg/ha)	1964-1986	0,01
Maraiçage (qx/ha)	1964-1990	0,33
p. de terre (qx/ha)	1964-1986	0,13
Tomates (qx/ha)	"	-0,02
Vigne à vin (hl/ha)	"	-0,63
Vigne à raisin (qx/ha)	"	-0,29
Olives (qx/ha)	1964-1987	-1,38
Agrumes(qx/ha)	"	-0,24
Dattes (qx/ha)	"	-0,24
Autres fruits (qx/ha)	1964-1986	-0,64
Figues (qx/ha)	"	0,08

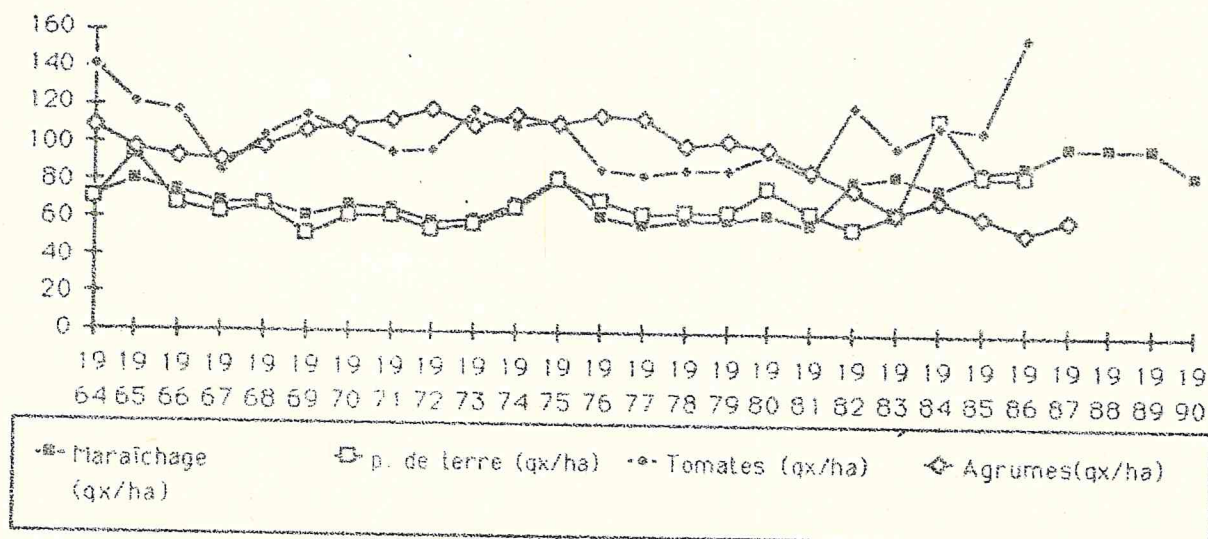
Pourtant, il a été démontré qu'on pouvait facilement doubler ces rendements

⁹ Source : FAO-Ministère de l'Agriculture : "Programme de développement du secteur céréalier" 1988.

avec les technologies disponibles dans le pays (MASSON, 1982). Pourtant quand toutes les conditions sont réunies (l'ensemble des éléments du package technologique), on peut obtenir en année moyenne, sans irrigation, des rendements de pointe dans plusieurs régions allant de 35 à 52 quintaux pour le blé dur, de 39 à 65 quintaux pour le blé tendre et 47 à 60 quintaux pour l'orge (Ministère de l'Agriculture, 1991). En outre, les agriculteurs tunisiens et marocains voisins, avec des situations climatiques et un développement économique à peu près similaires, arrivent à obtenir des rendements plus élevés que leurs homologues algériens. Sur la période 1973-1986, en moyenne, les rendements de blé dur en Algérie ne représentent que 86 % et 62 % respectivement des rendements en Tunisie et au Maroc. Ces pourcentages sont de 73 % et 72 % pour le blé tendre et 124 % et 75 % pour l'orge (Banque Mondiale, 1990, p 126).

Pour les autres produits agricoles, la croissance des rendements sur longue période s'avère également très faible, sinon nulle, ainsi que le montrent le tableau ci-dessus et le graphique suivant.

Evolution des rendements de quelques produits agricoles (quintaux/ha)



Pour ce qui est des productions animales, l'Algérie a très tôt importé des bovins laitiers à haut rendement potentiel (pie rouge, pie noire et autres hollandaises ou françaises). Les rendements de ce bétail ont toujours été très faibles par rapport aux potentialités. Dans le secteur agricole d'Etat, les vaches laitières en lactation ne donnaient en moyenne, respectivement pour les périodes 1970-1974 et 1974-1977, que 2657 litres et 2456 litres (BEDRANI, 1981, p.385). Depuis, les rendements ont encore baissé, variant en 1989-1990 de 1500 à 2500 litres selon les régions (BENFRID, 1992, 1). L'explication de

ces faibles rendements se trouverait essentiellement dans une alimentation non adaptée (insuffisante et de mauvaise qualité)¹⁰

Les rendements en viande rouge semblent avoir augmenté, mais assez faiblement (BOUTONNET, 1989), passant pour les ovins de 13 kg à 15 kg par carcasse entre la période 1963-1969 et la période 1981-

1987. Pour les bovins, et pour les mêmes périodes, les chiffres sont de 112,4 kg à 142,5 kg par carcasse¹¹. L'élevage extensif, qui est dominant dans le cadre de l'assolement biennal, utilisant les jachères nues et les pailles de céréales, ne produit que quelque 8 kg de viande par hectare d'assolement céréalière¹².

Toujours dans le domaines des productions animales, le très fort développement quantitatif de l'aviculture depuis la deuxième moitié des années soixante dix ne s'est pas accompagné d'une maîtrise technologique suffisante pour atteindre des rendements comparables à ceux des pays développés. Pour le poulet de chair, la mortalité reste élevée (17 %) et l'indice de consommation trop fort (3,90 alors qu'il devrait être inférieur à 3). Pour les poules pondeuses la productivité par poule est de 175 œufs alors que la norme serait de 220 (BENFRID, 1992,2)

Les seules cultures ayant connu une croissance correcte des rendements sont les cultures maraîchères. Toutes les autres spéculations ont vu leurs rendements décroître, parfois très sensiblement comme les oliviers (manque d'entretien et vieillissement du verger), la vigne à vin (manque de renouvellement) et les autres arbres fruitiers.

14. Causes de l'évolution.

141. Le faible accroissement des superficies cultivées et des superficies irriguées.

Quand on interroge les séries statistiques relatives à la superficie agricole utile, il apparaît que cette SAU n'a que peu varié depuis de très nombreuses années. Sans doute, les statistiques sous-estiment cette grandeur. Une étude du Ministère de l'Agriculture de 1984 et se rapportant à l'inventaire des terres fournit le chiffre de plus de 9,7 millions

¹⁰ Les disponibilités en aliments du bétail, de toute nature, ne couvriraient que 65 % des besoins du bétail existant (cf. travaux de la Commission Nationale Consultative sur l'Agriculture).

¹¹ Il s'agit seulement des abattages contrôlés.

¹² FAO: "Programme de développement du secteur céréalière". Op.cit.

d'hectares de superficie agricole utile.

Tableau 5 : La répartition des terres d'après l'inventaire des terres et forêts de l'Algérie du Nord.

	Hectares	%
Superficie agricole utile	9738263	38,6%
Dont terres labourables	8851239	35,0%
Dont arboriculture et vigne	493672	2,0%
Dont associations	393352	1,6%
Forêts	1794052	7,1%
Maquis	1876277	7,4%
Parcours	6188761	24,5%
Alfa	2729896	10,8%
Superficies improductives	2907536	11,5%
Total	25259285	100,0%

Source : BNEDER, Inventaire des terres et forêts de l'Algérie du Nord. 1984.

Ce chiffre n'a rien d'exagéré. Rien que dans la steppe, il est très probable que l'extension des superficies labourées dépasse depuis les années soixante dix le million d'hectares. Mais il s'agit de terres peu fertiles en moyenne et situées dans des zones de pluviométrie faible et aléatoire.

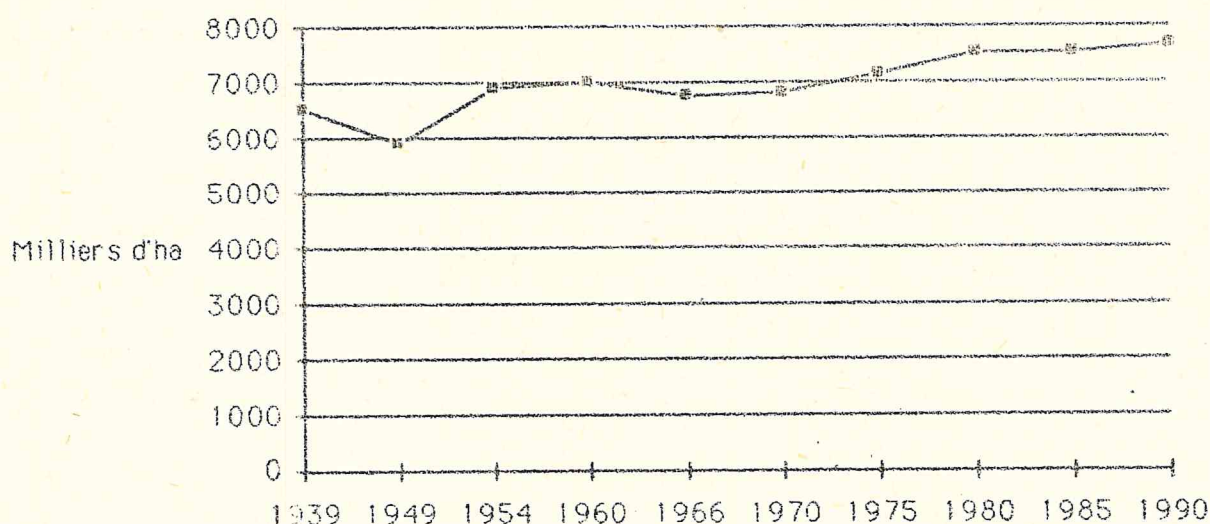
Par ailleurs, les terres cultivées ne semblent pas avoir bénéficié de beaucoup de travaux d'amélioration foncière (rootage, épierrage, amendements, ...). Enfin, les terres utilisées par l'agriculture ont subi de façon intensive les différentes formes d'érosion, ont connu des phénomènes de déforestation et de surpâturage, des phénomènes de salinisation, d'occupation par des infrastructures diverses et par l'habitat.

Tableau 6. Evolution de la SAU et des superficies irriguées (Milliers d'ha).

	1939	1949	1954	1960	1966	1970	1975	1980	1985	1990
S.A.U.	6541	5887	6910	6983	6779	6821	7167	7510	7509	7661
Dont irriguée				242		270		341		364

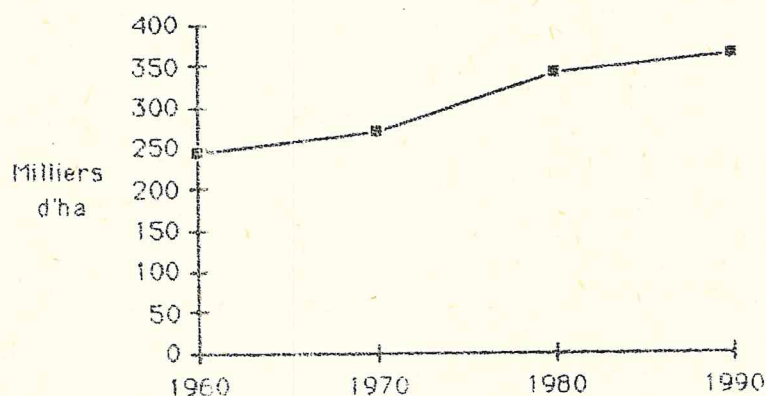
Source : Différents annuaires statistiques.

Evolution de la S.A.U.



Mais ce qui a le plus manqué à l'agriculture est certainement ce bien de productivité, essentiel dans le type de climat semi-aride qu'est celui de l'Algérie, qu'est la quantité d'eau d'irrigation mise à sa disposition. Malheureusement, au cours des trente dernières années, moins de 4000 ha/an ont été mis en irrigation, alors que les barrages continuent de s'envaser et que les villes exigent de plus en plus d'eau.

Evolution des superficies irriguées



142. La persistance de la jachère.

La modicité des résultats de l'agriculture se voit aussi dans l'évolution de la répartition des terres cultivables entre les diverses utilisations (cf. tableau 6). Le point le plus important en ce domaine est certainement le maintien de la part des terres en repos (jachère) qui représente toujours environ 40 % de la superficie agricole utile. Les

tentatives de remplacer la jachère par une sole de légumineuse fourragère ou de légumes secs ont donc presque totalement échouées¹³. Il en va de même pour les tentatives d'introduction et d'extension des cultures industrielles. La culture de la betterave sucrière a été abandonnée au début des années quatre vingt.

Tableau 6 Evolution de la répartition générale des terres

	Moyenne annuelle 1954-1957		Moyenne annuelle 1985-1988	
	Milliers ha	%	Milliers ha	%
Cultures herbacées	3669	51,4	3821,5	50,4
dont autres	2137	30,0	1449,6	19,1
dont orge	1366	19,1	1379,9	18,2
dont fourrage	81	1,1	733,8	9,7
dont maraichage	85	1,2	258,3	3,4
Terres en repos	2864	40,1	3190,0	42,1
Vignobles	379	5,3	130,0	1,7
Arbres fruitiers	222	3,1	433,8	5,7
Total	7134	100	7575,3	100,0

Sources : Diverses statistiques officielles.

143. Les aléas climatiques.

La production agricole continue de dépendre encore très fortement des conditions climatiques, particulièrement de la pluviométrie. Ces conditions semblent avoir été très défavorables depuis le début des années soixante dix. Un indice des mauvaises conditions climatiques est donné par le rapport des superficies récoltées aux superficies emblavées. Ce rapport peut descendre jusqu'à 50 % (Cf. tableau 7).

¹³ La quasi-absence de disparition de la jachère peut s'expliquer par a) l'absence de vulgarisation efficace de techniques adéquates (surtout auprès des agriculteurs du secteur privé), b) le faible approvisionnement du marché en semences appropriées (fourragères et de légumes secs), c) l'irrégularité et le faible approvisionnement du marché en aliments du bétail (qui entraînent un coût élevé des aliments) rendant les unités fourragères de la jachère indispensables à l'équilibre fourragers des exploitations; d) le faible niveau technique des agriculteurs qui les rend réticents à renoncer à un assolement qu'ils connaissent bien (on retrouve ici l'effet du manque d'une vulgarisation efficace).

Tableau 7 : Rapport entre les superficies emblavées et récoltées en céréales.

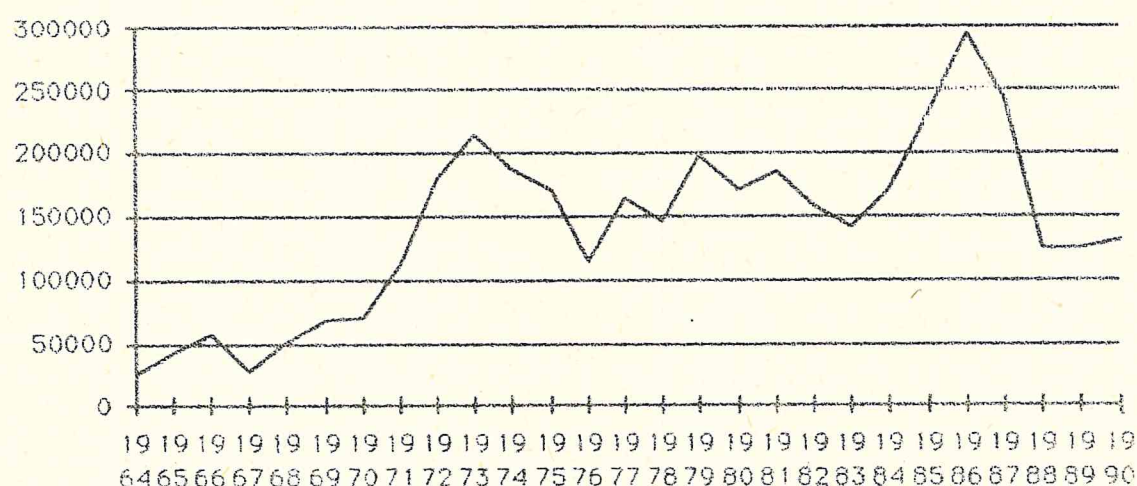
Campagnes	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total
1980	97	98	97	97
1981	98	98	99	98
1982	89	87	85	87
1983	75	74	60	68
1984	81	77	83	81
1985	89	90	92	91
1986	84	91	82	84
1987	91	95	81	86
1988	54	56	54	54
1989	84	76	82	82
1990	69	52	70	67

Source : Ministère de l'Agriculture. "Résultats de l'enquête sur l'utilisation des sols et les rendements des céréales. Campagne 1989-1990". Sept. 1990.

Les aléas climatiques expliquent aussi, mais sans doute seulement partiellement, la faible efficacité de l'utilisation des engrais. On constate, en effet, un accroissement très fort des quantités d'engrais livrées à l'agriculture alors que les rendements stagnent pour les céréales ou n'augmentent que modestement pour les autres productions (cf. ci-dessus). La faible efficacité des engrais, principalement sur les céréales, s'explique essentiellement, tout du moins durant la période d'agriculture dirigée durant laquelle l'utilisation des engrais était quasiment imposée aux exploitations agricoles du secteur d'Etat, par leur utilisation techniquement incorrecte (retard dans les livraisons, formules et doses souvent inadaptées aux différents types de sols¹⁴, faibles motivations des utilisateurs du secteur agricole d'Etat). La chute dans l'utilisation des engrais, constatée depuis 1988-1989, s'explique par l'autonomie des exploitations du secteur étatique et par la très forte hausse des prix (suppression du soutien des prix).

¹⁴ Par exemple, les mêmes doses à l'hectare sont appliquées pour les céréales pour l'ensemble des terres céréalières du pays.

Evolution de l'utilisation des engrais (en unités fertilisantes)



144. le manque de biens de productivité sur le marché.

Beaucoup de facteurs expliquent la faible croissance de la production agricole depuis une trentaine d'années. Mais celui qui semble l'un des plus déterminant est bien l'approvisionnement insuffisant de l'agriculture en biens de productivité, particulièrement d'origine industrielle¹⁵.

Dès après l'indépendance, la stratégie de développement algérienne s'est fondée explicitement sur une liaison étroite entre l'agriculture et l'industrie, la première fournissant à la seconde des biens agricoles à transformer, la seconde fournissant à la première les biens de productivité (machines et intrants).

Or cette stratégie ne s'est que très partiellement réalisée. L'agriculture a toujours manqué des moyens de production qu'elle demandait, du fait que les principales productions industrielles nécessaires à l'agriculture n'ont pas toutes été entreprises et du fait que les usines mises en place ne produisaient, et ne produisent, pas suffisamment. Cette insuffisance de la production trouve son explication dans la lenteur et la difficulté de la maîtrise sociale des technologies massivement importées à l'occasion de la réalisation des ensembles industriels. Ces dernières années, en fait depuis la chute brutale des prix des hydrocarbures, elle trouve aussi son explication dans la difficulté d'importer les demi-produits et les matières premières nécessaires au fonctionnement des entreprises. On constate, en effet, une chute très nette des productions en 1986-1987 (Cf. tableau 3 en

¹⁵ On admettra que l'eau est un bien de ce type dans la mesure où sa mobilisation (par les barages, les forages et la réalisation de réseaux d'irrigation) requiert l'utilisation de machines et autres produits industriels.

annexe).

L'agriculture n'a donc été que très faiblement approvisionnée. Ainsi, la production de tracteurs ne couvre que faiblement les besoins. Il en va de même, aux niveaux de prix antérieurs à 1990, pour les productions d'engrais et de produits phytosanitaires, de produits et matériels vétérinaires, de fil de fer pour les différents usages,... L'Algérie recourt donc à l'importation pour approvisionner son agriculture (cf. tableaux 8 ci-dessous et 17 en annexe).

Par ailleurs, la rareté permanente de moyens de paiement extérieurs a empêché une satisfaction complète des besoins de l'agriculture par les importations¹⁶, l'agriculture se trouvant par ailleurs confrontée, en matière d'allocation des ressources en devises, à une concurrence extrêmement vive des autres secteurs de l'économie (en particulier le secteur des hydrocarbures liquides et gazeux qui a toujours demandé d'énormes investissements pour la recherche, l'exploitation et le transport) et aussi des besoins d'importation de... biens de consommation alimentaires.

Tableau 8 : Importations de matériels agricoles (unités).

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Tracteurs	5686	1469	1220	952	554	633	2851
Mat. aratoire	7409	9393	8617	7176	699	550	6519
Moissonneuses-Batt	1	40	507	12	1	2	0
Autres appar. de moisson	1003	1470	297	76	20	259	33

Source : Statistique Agricole.

145. Faiblesse de la formation, de la vulgarisation et de la recherche agronomique.

La faiblesse de la croissance de la production agricole s'explique également par les politiques suivies dans ces domaines.

La formation dans l'agriculture a privilégié la formation des cadres de conception et a négligé la formation des cadres intermédiaires et surtout des producteurs directs, freinant ainsi les effets positifs de la formation sur la croissance de la productivité.

¹⁶ Les importations de tracteurs se montaient à 9000 unités en 1983 et ont chuté surtout depuis 1987.

et de la production agricoles. Par ailleurs, la politique de formation a opté pour une formation quantitativement massive d'ingénieurs agronomes sans fournir aux institutions de formation les moyens suffisants nécessaires à une formation de qualité. Ces institutions ont toujours manqué d'enseignants et de techniciens de laboratoire correctement formés, de moyens pédagogiques, de matériels scientifiques, de produits pour les laboratoires, ... La qualité des ingénieurs sortants, et dans une moindre mesure des techniciens agricoles, a donc beaucoup baissé en moyenne tant du point de vue des connaissances agronomiques proprement dites que de "l'opérationnalité" effective de ces ingénieurs et de ces techniciens.

En outre, en ce qui concerne la formation, elle s'est surtout adressée, sur le plan technique, aux travailleurs du secteur agricole d'Etat, négligeant les agriculteurs du secteur privé qui cultivent pourtant plus des deux tiers de la superficie agricole utile et, aussi, élèvent la quasi-totalité du bétail du pays. Sur le plan de l'agronomie "de conception", elle s'est surtout adressée aux enfants des classes urbaines aux dépens des enfants des ruraux, ceci s'expliquant par la localisation des institutions de formation essentiellement en milieu urbain et par le besoin pressant des jeunes de ce dernier milieu de se trouver coûte que coûte (vu l'écart permanent et croissant entre l'offre et la demande de formation) une place pédagogique.

Enfin, l'affectation des cadres formés a pendant longtemps surtout bénéficié aux institutions administratives et para-administratives aux dépens des exploitations agricoles et des institutions directement au service de celles-ci (par exemple les coopératives de services) (Bedrani, 1982, Ministère de l'Agriculture, 1992).

La recherche agronomique n'a bénéficié que de peu de crédits et a subi trop de bouleversements organisationnels et humains (turn-over élevé des responsables et des chercheurs), ceci empêchant la capitalisation des expériences et la production de résultats probants immédiatement vulgarisables. En particulier, l'éclatement de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) au début des années soixante dix et la dispersion d'une grande partie de ses faibles moyens entre une multitude d'instituts de développement, censés faire de la recherche appliquée et de la vulgarisation, n'a pas, non plus, été bénéfique au développement de la recherche.

La vulgarisation agricole a été quasi-inexistante du fait de la faiblesse des résultats de la recherche et de la modicité des crédits qui lui ont été consacrés. L'absence d'un corps de vulgarisateurs chevronnés, motivés et socialement acceptés par les agriculteurs, l'absence d'associations professionnelles capables d'orienter les programmes de vulgarisation en fonction des besoins réels de leurs adhérents, l'absence de priorité accordée à la vulgarisation de la part de l'administration agricole, tout ceci a fait que le progrès technique et agronomique s'est faiblement diffusé dans le secteur agricole privé et mal diffusé dans le secteur agricole public.

146. Les faiblesses du secteur agricole d'Etat .

Ce secteur, héritier des terres coloniales, détenait les terres où la productivité pouvait, et pourrait, augmenter le plus (fertilité, topographie, irrigation).

Malheureusement, sa productivité a stagné du fait de l'absence ou de la faible motivation des producteurs due à la trop grande emprise de l'Etat et de ses institutions sur ces derniers. Réduits à l'état de salariés, par ailleurs modestement rémunérés et trop peu contrôlés dans la qualité et la quantité du travail fourni, les producteurs n'avaient que peu d'intérêt réel à améliorer leurs techniques de culture et d'élevage.

Les changements fréquents dans son organisation ont aussi empêché les producteurs de ce secteur d'avoir un comportement pérenne de recherche d'une haute productivité (manque de confiance dans leur avenir en tant que bénéficiaires des terres du secteur agricole d'Etat).

Le dernier de ces changements, fin 1987, a consisté à partager les quelques deux mille domaines agricoles socialistes entre les travailleurs de ces domaines regroupés par affinité au sein d'exploitations agricoles collectives (EAC) formées au moins de trois personnes, exploitant obligatoirement la terre en indivision et de façon directe (interdiction de louer à un tiers). La terre reste propriété de l'Etat qui en donne la jouissance perpétuelles aux producteurs (possibilité d'héritage du droit de jouissance) moyennant un loyer. Ces derniers ont donc désormais entière liberté de gestion mais se trouvent aussi passibles de saisie de leur droit de jouissance par leurs créanciers (Bédrani, 1987)¹⁷. Les membres de l'EAC sont solidairement responsables devant les tiers.

Une faible partie des terres du désormais ex-secteur socialiste a été affectée à des exploitations agricoles individuelles (EAI). Une autre partie a été rendue à ses anciens propriétaires nationalisés au cours de la révolution agraire (1972-1973).

Cette réorganisation a eu à la fois des résultats positifs et négatifs, les premiers l'emportant probablement sur les seconds. La fin de la tutelle directe de l'administration sur les exploitations a autorisé certains producteurs à mieux s'organiser pour capter la valeur ajoutée à leur profit et donc, souvent, à produire plus et à moindre coût. Mais cela a aussi incité d'autres collectifs de travailleurs de l'ex-secteur agricole d'Etat, les moins confiants dans l'avenir¹⁸, à désinvestir massivement (vente du bétail et des machines). Par ailleurs, cinq années après la constitution des EAC, bien des dissensions se sont fait jour entre les membres des EAC, qui pourtant, au départ, se sont choisis pour constituer en semble l'exploitation. De toutes façons, le maintien d'exploitations collectives

¹⁷ On verra ci-dessous que les nouveaux collectifs ont tendance à se scinder, de fait, en exploitations individuelles.

¹⁸ Beaucoup des membres des exploitations agricoles collectives craignent de voir encore une fois remise en cause leur relation à la terre.

en indivision fait subsister l'inconvénient bien connu de voir le niveau d'investissement de l'exploitation se fixer au niveau du membre de l'exploitation qui veut investir le moins.

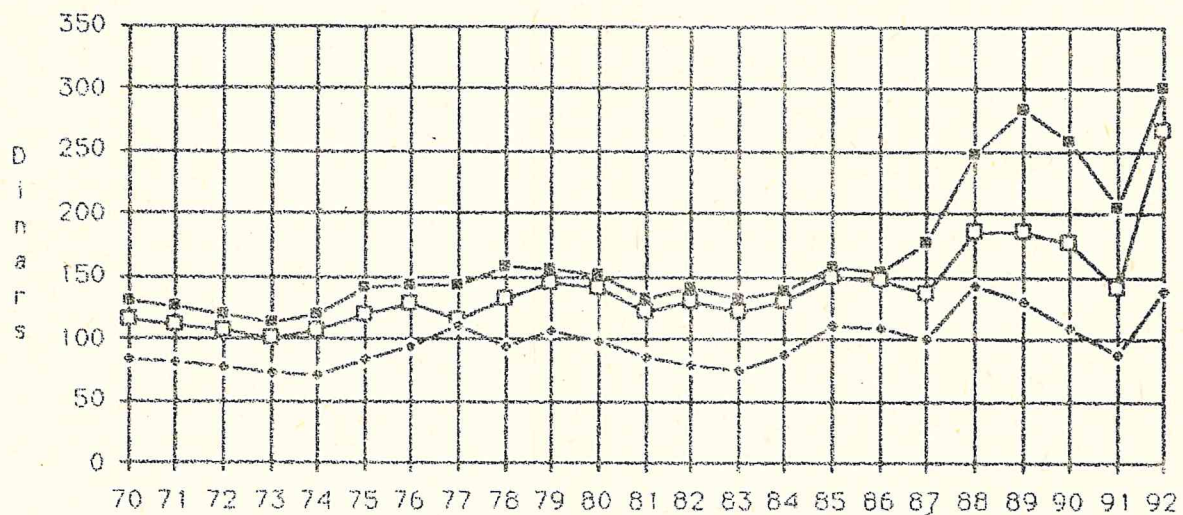
147. Les prix à la production.

L'évolution de la production de certains produits, en particulier les céréales et le lait, s'explique aussi par le niveau des prix à la production.

Pendant une très longue période, les prix à la production des céréales en termes réels ont eu tendance à stagner, voire à diminuer, alors que les prix réels à la consommation des produits céréaliers ont eu tendance à baisser, ainsi que le montre le tableau 4 en annexe.

Ce n'est que ces toutes dernières années que les prix à la production des céréales ont été augmentés en termes réels.

Evolution des prix à la production (Prix constants 1982)

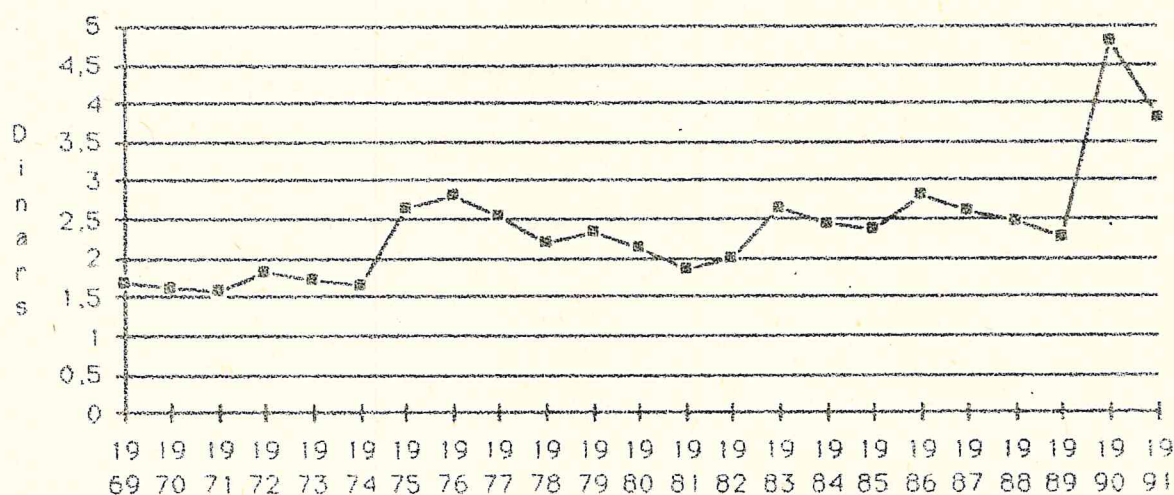


Par contre, les prix des viandes rouges ont connu simultanément une croissance soutenue en termes réels. Aussi, les agriculteurs ont-ils eu tendance à négliger la production de céréales au profit de l'élevage, beaucoup plus rémunérateur et beaucoup moins onéreux en termes de coûts. En effet, l'élevage extensif a toujours bénéficié des unités fourragères gratuites de la steppe, des forêts, des chaumes et pailles du secteur agricole d'Etat, et de prix bas des aliments du bétail importés (orges). Par ailleurs, les agriculteurs ont toujours préféré, pour des questions de risques dus aux aléas climatiques, un système céréalier extensif (à faibles coûts) à un système céréalier intensif à coûts et risques élevés.

Pour ce qui est du lait, la faible progression de sa production a été due à son

faible prix d'achat par les usines laitières, à son coût de production élevé (faible productivité des cultures fourragères et pertes fréquentes sur le bétail), à la faiblesse quantitative des structures de collecte et, enfin, à la concurrence des laits importés vendus à très bas prix aux consommateurs.

Prix du litre de lait à la ferme (Dinars constants 1982)



148 La part de l'agriculture et de l'hydraulique dans les investissements.

Enfin, l'explication de l'évolution des productions agricoles se trouve aussi dans l'évolution de la part de l'agriculture et de l'hydraulique dans les investissements totaux. Cette part a augmenté de façon très substantielle depuis le début des années quatre vingt puis a diminué légèrement en 1989 pour rester stagnante en 1990 et 1991 (cf. graphique ci-dessous et tableau 15 en annexe). Elle n'en reste pas moins faible, par rapport aux besoins considérables d'une agriculture qui se voudrait à la fois soucieuse de la conservation durable des ressources naturelles et être suffisamment performante pour diminuer de façon significative le taux de croissance de la dépendance agro-alimentaire du pays.

2. La consommation et les besoins alimentaires..

21. L'évolution de la consommation alimentaire.

Quatre enquêtes sur les budgets des ménages permettent de connaître l'évolution de la consommation alimentaire. Il s'agit de l'enquête par sondage réalisée au cours de l'été 1959 sur la consommation des familles musulmanes d'Algérie (Algérie du Nord), de l'enquête faite par l'AARDES en 1967-1968 (Août 1967-Août 1968), et des deux enquêtes réalisées par l'Office National des Statistiques en 1979-1980 et en 1988.

La part relative de la consommation alimentaire dans le budget du ménage moyen n'a guère varié depuis trente ans, restant toujours au-dessus de 50 % des dépenses totales mais n'allant pas au-delà de 56 %. La quasi constance de ce taux s'explique sans doute par le fait que le développement économique n'a pas été suffisant pour entraîner une modification sensible de la structure de la consommation globale, même si celle-ci croît de façon absolue, le maintien d'un taux de croissance démographique élevé jouant un rôle de frein à cette modification.

Quand on considère l'évolution de la consommation alimentaire après l'indépendance on constate une progression qualitative forte mais quantitativement faible en termes de calories. Sauf pour les céréales, la consommation de tous les produits à presque doublé (ou plus) (Cf. tableau 10 ci-dessous).

En effet, entre 1967 et 1988, la consommation de produits riches (protéines animales, fruits et légumes) s'accroît substantiellement (la consommation de viande et abats passe de 10,3 kg à 22,3 kg par tête et par an entre 1967 et 1988), mais la ration alimentaire moyenne reste autour de 2700 calories.

L'Algérien, pour beaucoup de produits, consommerait plus que le marocain ou le tunisien. En particulier il consomme deux fois plus de lait, de viandes blanches et de pomme de terre (Guigou, 1991).

Tableau 9 : Evolution de la structure des dépenses des ménages algériens.

	Enquête 1959 Ménages Musulmans			AARDES 1967-1968	ONS 1979- 1980	ONS-1988
	Urbain	Rural	Ensemble			
Alimentation	45,2	60,4	50,1	54,1	55,7	51,3(1)
Logmt, chauffe, éclaira	10	5,3	8,5	14,6	5,4	6,6
Biens durables	2,5	1,8	2,3		6,4	3,6
Habillement	5,3	7	5,8	14,6	9,1	8,7
Hygiène et soins	15	8	12,7	3,8	3,1	2,9
Transport, voyages	5,6	7,6	6,2	5,5	6,6	11,3
Culture, loisirs	7,9	6,1	7,4(2)	4	3,4	4,6(2)
Divers	5,9	2,1	4,8	2,4	10,2	9,3
Impôts	2,6	1,7	2,3	0,9(3)		1,5(3)
Total	100	100	100	100	100	100

Sources: Annuaire statistiques et calculs de l'auteur.

(1) Non compris les repas pris à l'extérieur et les dépenses alimentaires de cérémonie. (2) Y compris tabac et allumettes. (3) Seulement assurances, taxes et amendes.

Tableau 10 : Evolution de la consommation par tête (en kg/tête/an).

Sources	Enquête	Enquête	Enquête	Ration type souhaitable
Produits	AARDES 1966- 1967 ¹⁹	DSCN 1979- 1980 ²⁰	ONS 1988 ²¹	
Pomme de terre	21,7	33,40	41,20	30
Légumes secs	3,4	8,26	5,81	6,5
Légumes frais y c. légumineuses	37,8	55,79	75,7	50
dont tomate	9	10,86	13,68	
Oignon		8,71	12,24	
Légumes en conserve		1,82	3,76	
Fruits secs & oléag.	7,6	2,79	3,67	
Fruits frais	21	30	30,51	45
Sucre & prod. sucres	14,2	15,82	22,04	22,5
Viandes & abats	10,3	15,68	22,33	18
Oeufs	0,47	1,06	3,02	3
Lait & dérivés ²²	35	61,35	71,94	80
dont lait frais		21,68	9,94	
Poisson	1,35	2,22	3,40	4
Huile & mat. grasses	10,20	15,29	17,17	13
Céréales (équivalent grains)	262,44	185,33	162,25	180

¹⁹ AARDES : Association Algérienne de Recherche démographique, économique et sociale.²⁰ DSCN : Direction des statistiques et de l'accountabilité nationale.²¹ ONS : Office national des statistiques.²² En équivalent lait frais.

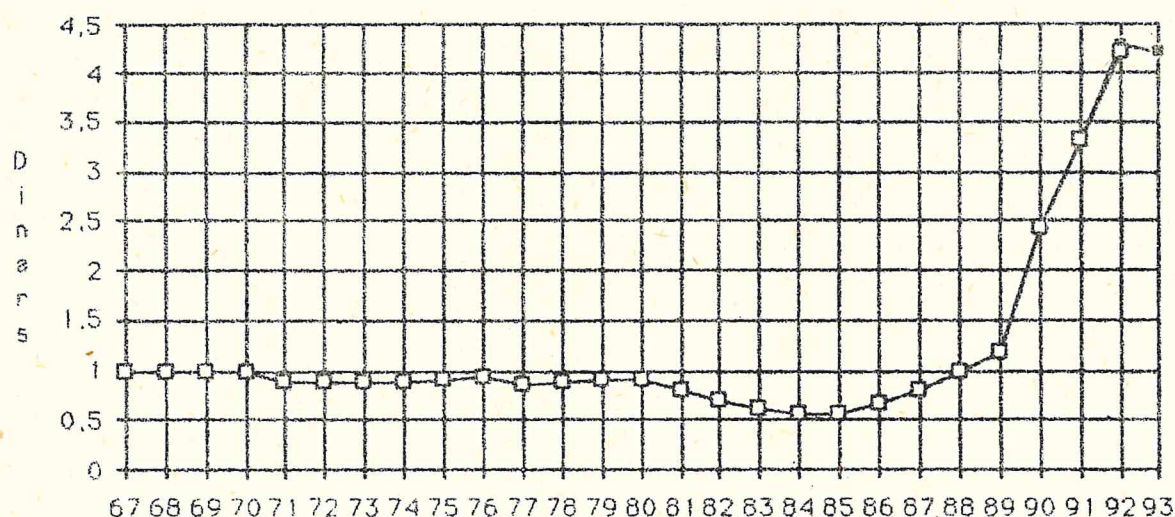
Les causes de cette évolution se trouvent dans l'accroissement des revenus de toutes les couches de la population et dans un accroissement relativement plus important dans l'offre des productions à prix libres (viandes, fruits et légumes). Elle se trouve aussi dans une politique de définition large des produits de "première nécessité", produits vendus à des prix bas aux consommateurs (grâce à un système de soutien des prix²³). Fin 1990, la liste des produits subventionnés comprenait encore le pain, la semoule, la farine, les pâtes, les légumes secs, l'huile de table ordinaire, la margarine, le sucre cristallisé. Elle se trouve en outre dans une politique soutenue d'importation massive de ces biens alimentaires de première nécessité. Elle se trouve enfin et surtout dans la modicité des prix pratiqués par l'Etat dans la vente des produits subventionnés. En effet, les prix des produits alimentaires de "première nécessité" ont diminué, à la consommation et en termes réels, sur longue période (cf. Tableau 11 ci-dessous).

Tableau 11		1964	1969	1972	1975	1978	1981	1984	1985	1986
Prix constants à la consommation à Alger (1969=100)	Pain	104	100	93,5	77,2	66,3	66,2	70,3	75,9	72,7
	Semoule	102	100	88,2	76,2	62,5	62,1	51	51,3	52,8
	Pâtes	105	100	89,2	74,1	61,1	53	43,1	51,2	52,4

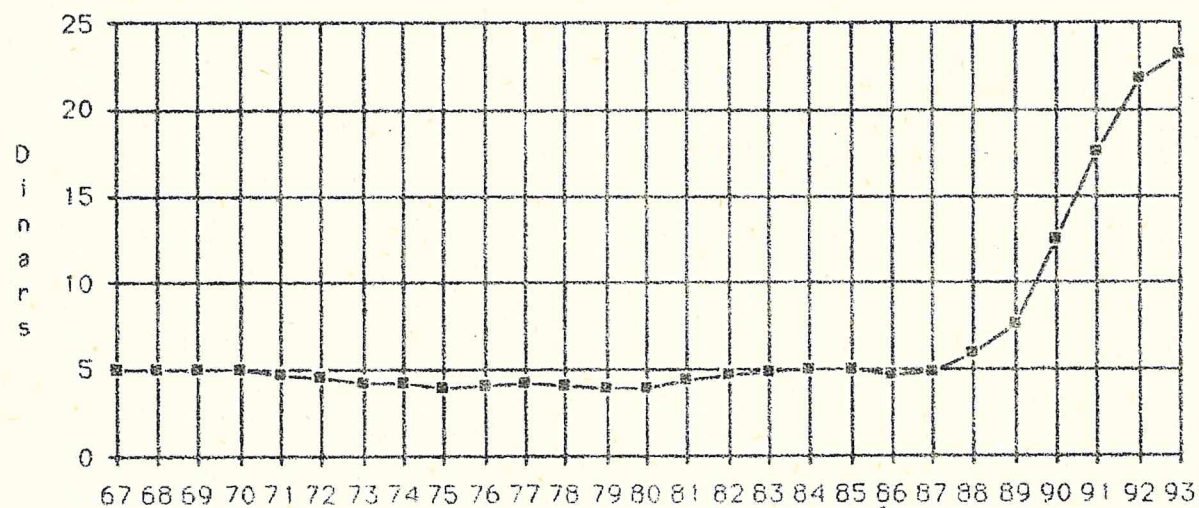
En outre, Les prix des produits de base sont extrêmement bas. Guigou (1991) note qu'au taux de change de janvier 1991, "les prix de la baguette de pain et du kilo de sucre cristallisé sont de l'ordre de 6 fois inférieurs aux prix européens, le litre de lait 4,5 fois et le litre d'huile courante de 3 fois".

²³ Le système de soutien des prix fonctionne grâce au Fonds de Compensation créé par le décret 82-01 du 6.3.82. Ce Fonds est alimenté par des taxes appliquées aux produits de luxe ou de seconde nécessité (Cf. décret exécutif n° 92-123 du 23.3.92 fixant les quotités des droits compensateurs applicables à certaines marchandises et arrêté interministériel du 7.7.1992 complétant la liste des produits soumis aux droits compensateurs). Par exemple les huiles raffinées subissent un droit compensateur de 20 %, les eaux minérales, boissons gazeuses, bières, vins et alcools à un droit de 40 %.

COTATION DU FRANC FRANCAIS EN DINARS



COTATION DU DOLLAR US EN DINARS



Malgré ce niveau de prix, la politique de soutien des prix n'a pas été extrêmement coûteuse pour le budget de l'Etat et pour l'équilibre des entreprises produisant les biens alimentaires, tout du moins jusqu'en 1987. En effet, les subventions aux biens alimentaires ont représenté moins de 1% des recettes du budget de l'Etat pendant toute la période 1980-1987 (Cf. tableau 13 ci-dessous).

Tableau 13 : Evolution des subventions aux biens alimentaires (en % des recettes du budget de l'Etat)²⁴

²⁴ Les subventions implicites sont constituées par le déficit des entreprises (de production et de distributions des produits alimentaires, à l'exclusion des exploitations agricoles) couverts

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
SIE/R (%)	0,033	0,03	0,056	0,035	0,025	0,025	0,022	0,004
SE/R (%)	0,032	0,029	0,056	0,027	0,022	0,021	0,02	0,004

SIE= Subventions implicites et explicites. SE=Subventions explicites. R= Recettes du budget de l'Etat. Source: CREAD (1990).

22. Besoins alimentaires et taux d'autosuffisance.

Le tableau 10 ci-dessus montre que la ration souhaitable moyenne, telle que calculée par Autret (1976) au milieu des années soixante dix, n'est pas atteinte à la fin des années quatre vingt pour les fruits frais et le lait. L'écart, pour ces produits, entre le souhaitable et le réel, est le résultat du faible développement des superficies irriguées.

En outre, comme de bien entendu, la consommation par tête, même si elle est suffisante, surtout si elle n'est que suffisante, cache des cas plus ou moins nombreux de sous-nutrition ou malnutrition. Apparemment et jusqu'à maintenant, la nourriture semble répartie de façon suffisamment égalitaire pour que toute la population ait accès à des quantités nutritionnellement correctes de produits de base (pain, lait, semoule). Mais il est possible qu'à l'avenir des malnutritions protéiniques apparaissent à cause des hausses des prix des protéines animales, hausses qui ne seraient pas compensées par des hausses de revenus des populations à risque.

Selon les années (compte tenu des variations climatiques et donc des variations des récoltes), l'Algérie importe entre 50 et 80 % de son alimentation. En moyenne pour les années 1982-1986, le ratio d'autosuffisance²⁵ a été de :

- 24 % pour les blés,
- 32 % pour les légumineuses,
- 40 % pour le lait,
- 82 % pour les viandes rouges.

Selon le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les pourcentages d'autosuffisance auraient évolué de la manière suivante.

par les découverts bancaires accordés par les banques à ces entreprises. Les subventions explicites sont celles accordées par le budget de l'Etat et par le Fonds de compensation.

²⁵ Source : D'après P. Guigou "Etudes sectorielles agroalimentaires en Algérie". Janvier 1991.

Tableau 14 : Evolution du pourcentage d'autosuffisance

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Céréales et dérivés	46	40	32	36	70	58	48	24	51	38
Légumes secs	14	10	10	19	20	29	28	15	21	11
Légumes verts	61	39	49	58	60	64	99	98	91	89
Fruits	117	86	96	100	73	76	77	77	74	65
Viandes rouges	66	67	80	73	65	51	60	71	74	74
Viandes blanches	68	73	85	89	71	92	99	99	113	99
Oeufs consomm.	31	32	52	76	69	87	111	111	119	110

NB. De 1981 à 1984 les pourcentages d'autosuffisance sont calculés sur la base de la ration alimentaire de 1984 (Min. Plan).(Année de référence 1984, Pop.=21,6 Millions)

De 1985 à 1990 le pourcentage est sur la base de la ration de 1990 (Min. Plan).(Année de référence 1989, pop = 25,2 millions)

Source : Ministère de l'Agriculture - Direction de la régulation.

Quant à la Banque Mondiale, elle estime de la façon suivante la couverture de l'offre de produits agricoles et alimentaires par les importations en 1991.

Tableau 15 : Couverture de la consommation par tête et par an de produits agricoles et alimentaires par les importations.

	Offre totale	Importation	Part des importations en %
Céréales et dérivés (kg)	185	150	81
Légumes secs (kg)	8	7	87
Laits et dérivés (litres)	87	55	63
Sucre et produits sucrés (kg)	32	32	100
Huiles alimentaires (litres)	14	14	100
Viandes blanches (kg)	10	9	90

Source : BM. Etudes sectorielles sur l'agro-alimentaire-1991- Cité par la Commission nationale consultative sur l'agriculture. Janvier 1992.

Bien que les pourcentages diffèrent parfois sensiblement selon les trois sources citées, le fait massif demeure la très forte dépendance du pays dans le domaine de l'alimentation.

3. Les échanges de produits agricoles et alimentaires.

31. L'équilibre de la balance alimentaire .

Le taux de couvertures des importations alimentaires par les exportations agricoles est extrêmement bas : en 1987 par exemple les exportations se montent à 145 millions de dinars alors que les importations s'élèvent à environs 4900 millions de dinars. De 1982 à 1988, le taux de couverture n'a jamais dépassé 3,5 % (1982). Chaque année les importations alimentaires utilisent en moyenne 20 % des recettes d'exportation (21,4 % en 1988). Pour les dernières années, les chiffres suivants (en milliards de DA courants) montrent que la situation ne s'est guère améliorée²⁶

	1989	1990	1991
1-Importations alimentaires	20	16,9	35,1
2-Exportations alimentaires	0,3	0,5	0,99
3-Recettes totales d'exportation	71,9	114,4	202,9

Ainsi, la couverture des importations par les exportations en matière d'alimentation reste dérisoire (3% en 1990 et 2,8 % en 1991), et les importations alimentaires continuent de représenter un fort pourcentage des exportations totales (14,8% en 1990 malgré l'accroissement des prix des hydrocarbures dû à la guerre du Golfe, et 25,2 % en 1991 malgré un effort de restriction des importations).

Dans le long terme, l'Algérie restera donc un gros importateur de produits alimentaires de toute nature, dans la mesure, bien sûr, où le pays pourra disposer du pouvoir d'achat nécessaire soit par ses exportations soit par son endettement.

32. Les exportations.

L'Algérie, depuis de nombreuses années, n'exporte plus que de très faibles quantités de produits agricoles, que ces derniers soient frais ou transformés.

Ses principales exportations sont constituées par le vin et les dattes.

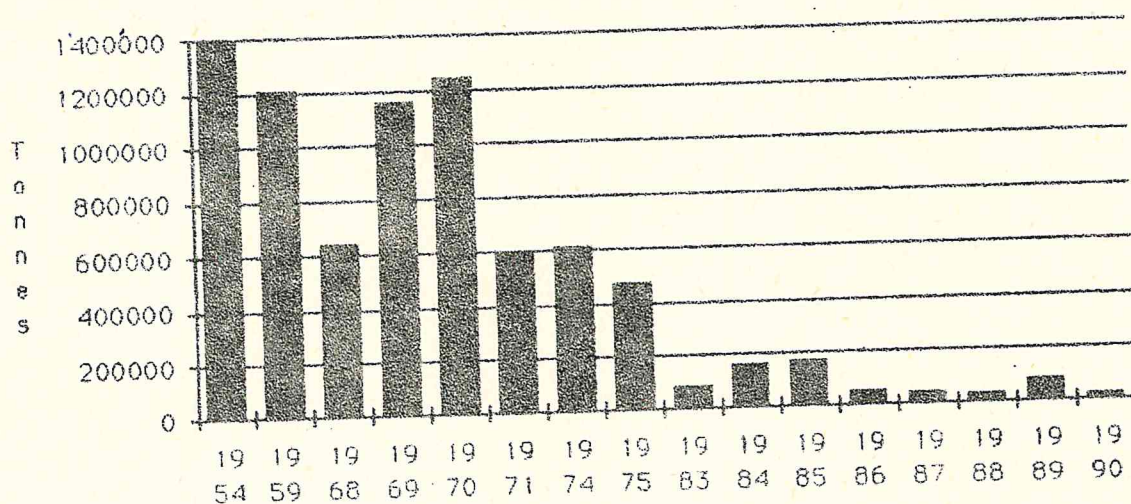
²⁶ Source : Office National des Statistiques. "L'Algérie en quelques chiffres 1991" et "Informations Statistiques sur la Conjoncture" n° 11, 4^e trimestre 1991.

Tableau 15 : Exportations de produits agricoles et alimentaires (1990)

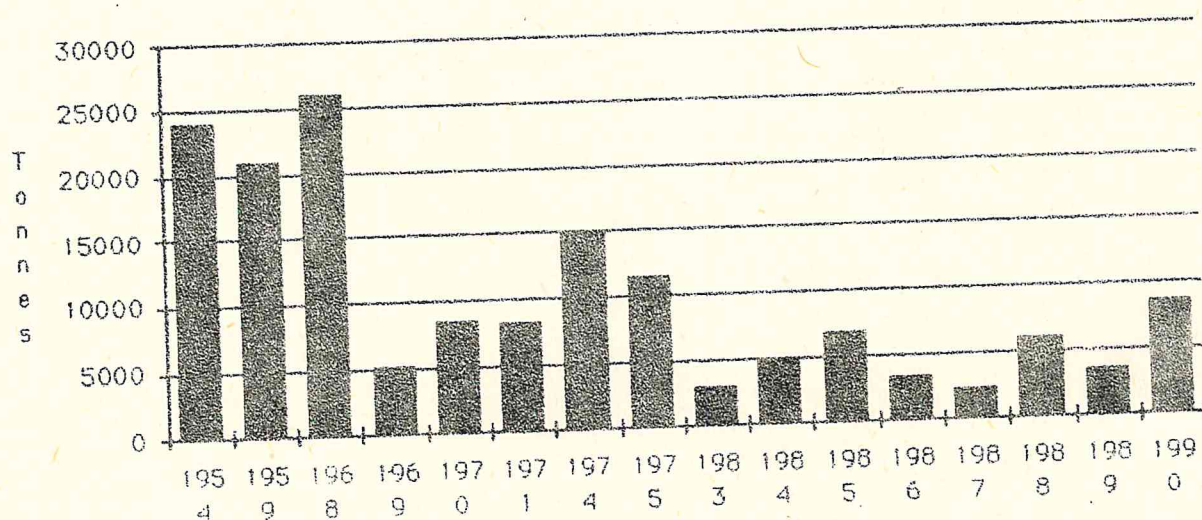
	Quantités (Tonnes)	Valeur (Millions DA)	Valeur en %
Produits de la pêche	358	11	2,4%
Légumes	502	2	0,4%
Dattes	8619	156	34,3%
Conserves	3719	53	11,7%
Vins	26411	211	46,4%
Autres		21	4,7%
Total des exportations agricoles		454	100,0%

Source : Douanes algériennes

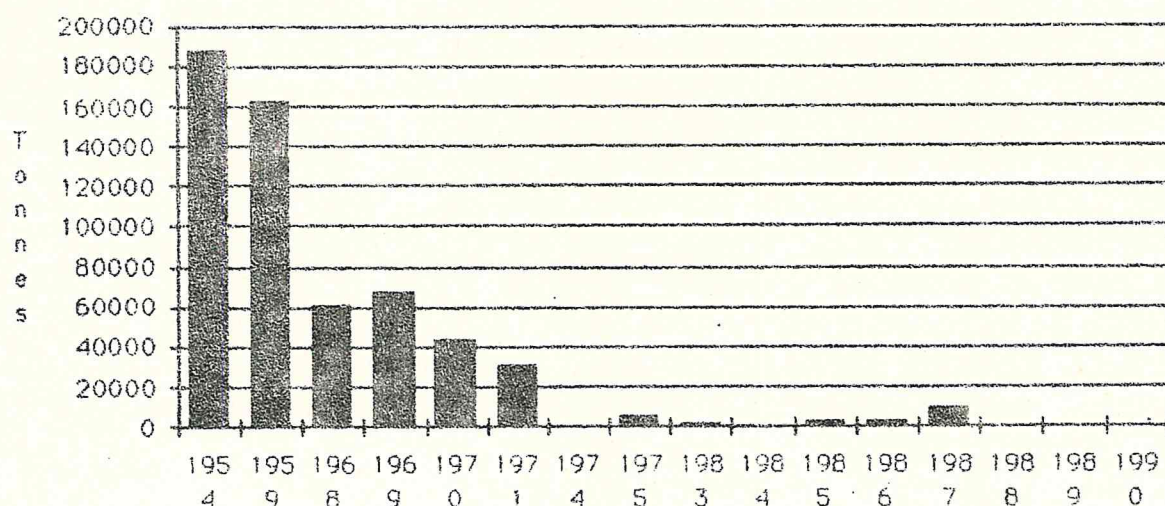
Evolution des exportations de vins



Evolution des exportations de dattes



Evolution des exportations de maraîchage



La destination des exportations pour les dattes est essentiellement la France (61 % du tonnage exporté en 1990) et l'URSS (33 % du tonnage exporté la même année). En ce qui concerne le vin, les principaux débouchés en 1990 ont été l'URSS (55 % du tonnage exporté), la France (27 %) et les USA (6 %).

Les exportations de produits agricoles ont beaucoup diminué par rapport à la fin de la période coloniale (et même par rapport à la première période de l'indépendance) à cause de trois faits :

- un taux de change très défavorable aux exportations jusqu'à ces toutes dernières années (cf. ci-dessus, graphiques sur les cotation du dinars),
- une demande intérieure très forte et très soutenue offrant des prix très rémunérateurs,
- l'absence d'incitations à l'exportation de la part des pouvoirs publics pendant la période faste de l'abondance des pétro-dollars.

33. Les importations.

331. Niveau actuel et évolution passées des importations.

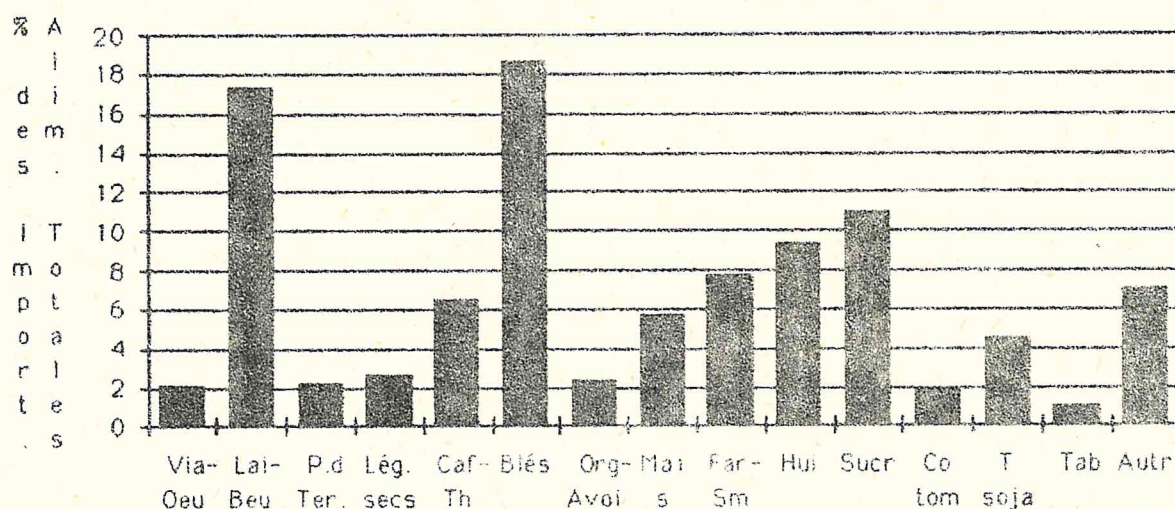
L'Algérie a toujours été un gros importateur de produits agricoles et alimentaires, ses importations augmentant avec la croissance de sa population.

Actuellement l'Algérie serait le premier importateur de blé dur (40 à 50 % des quantités échangées sur le marché mondial) et se situerait parmi les dix premiers importateurs pour les céréales secondaires, les huiles alimentaires, le sucre, le lait et les

produits laitiers (Ministère de l'Agriculture, 1992).

Le graphique ci-dessous donne une image de la structure des importations annuelles moyennes durant la période quinquennale 1986-1990.

Structure des importations (moyenne de la période 1986-1990)



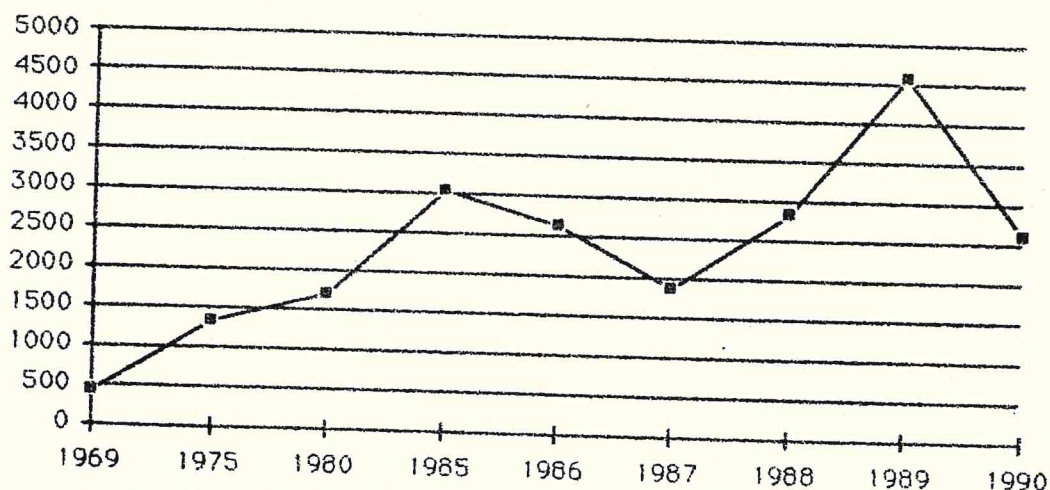
Les importations se constituent presque exclusivement de produits de consommation de masse (blés, farine, semoule, sucre, lait, huiles, café) ou de matières premières pour la production animale.

Les importations de blé ont connu une croissance remarquable, passant de 500 mille tonnes environ en 1969 à 3,382 millions de tonnes en 1992, avec quelques variations à la baisse selon les récoltes²⁷.

²⁷ Les quantités de céréales importées ces dernières années sont les suivantes (en tonnes métriques) (Hammiche, 1993) :

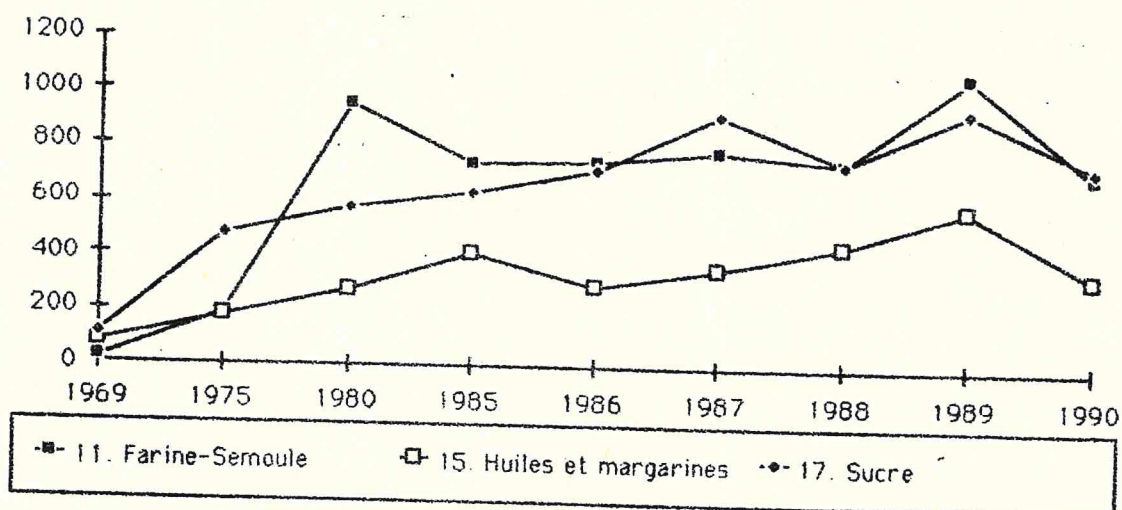
1989	4 458 000
1990	5 070 000
1991	4 348 000
1992	3 382 000

Evolution des importations de blés (milliers de tonnes)



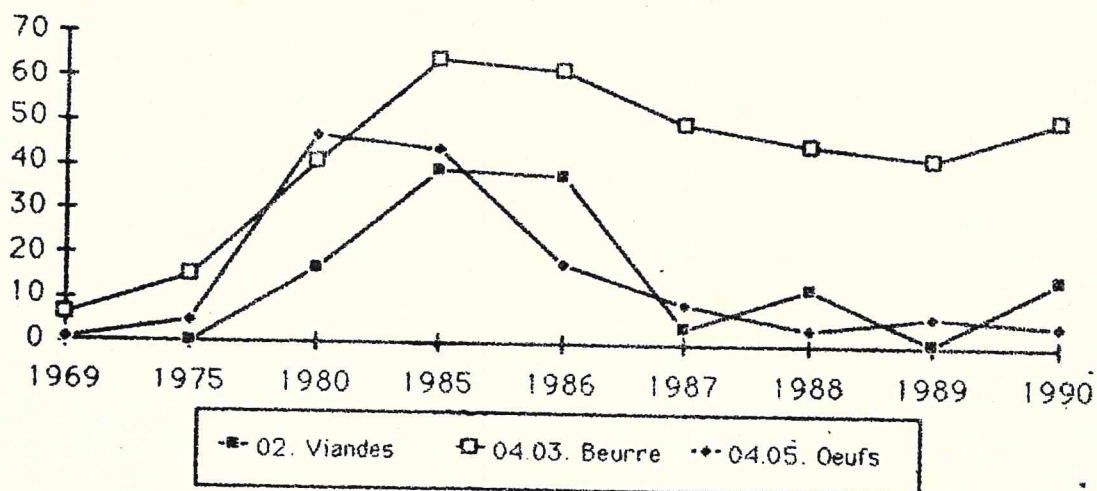
Les importations des autres produits ont aussi connu une croissance importante, croissance qui semble toutefois s'être ralentie avec la crise pétrolière de 1986 et la rareté durable des moyens de paiements extérieurs qu'elle a engendrée.

Evolution de certaines importations (milliers de tonnes)

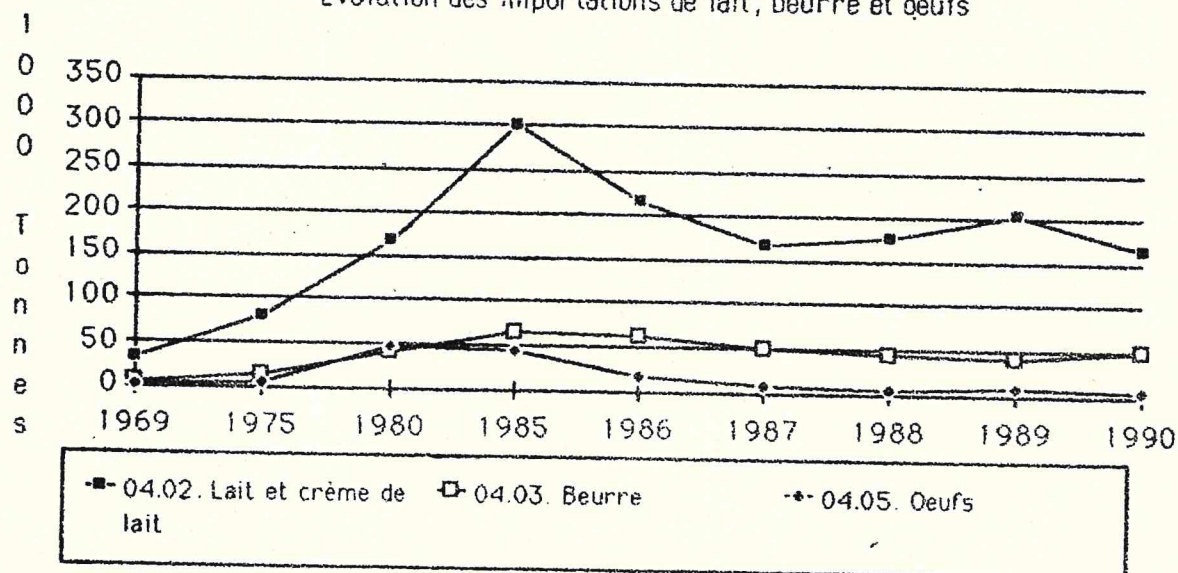


Pour les produits de moindre nécessité (Viande, beurre, oeufs), après qu'ils aient connu une croissance forte grâce à la mise en oeuvre du "programme anti-pénurie" (PAP) de la fin des années soixante dix et du début des années quatre vingt, ils enregistrent des baisses drastiques avec la crise pétrolière qui a obligé d'une part à la rationalisation de la consommation, d'autre part à une plus grande recherche de substitution aux importations.

Evolution des importations de viandes, beurres et oeufs (milliers de tonnes)



Evolution des importations de lait, beurre et oeufs



332. L'origine des importations (Tableaux 7 à 12 en annexe).

On examinera cette question en mettant particulièrement en lumière les relations entre l'Algérie et la CEE d'une part, les relations de l'Algérie et des différents pays formant la CEE d'autre part.

L'évolution des importations de produits agricoles et alimentaires de l'Algérie en provenance de la CEE a été positive, celles-ci passant de 35 à 42 % des importations

agricoles et alimentaires totales entre 1976-1977 et 1988-1989.

Tableau 16 : Structure des importations alimentaires par pays

	Moyenne annuelle (valeur)			
	1976-1977	1986-1988	1988-1989	1990
France	31%	28%	39%	48%
RFA+RDA	21%	14%	13%	7%
RDA	2%	3%	0%	0%
Italie	16%	17%	18%	17%
Pays Bas	11%	13%	12%	7%
Belg.Luxemb.	6%	10%	6%	7%
Grande Bretagne	2%	5%	4%	1%
Irlande	1%	2%	2%	2%
Danemark	2%	1%	0%	1%
Espagne	9%	8%	5%	9%
Portugal	0%	1%	0%	0%
Grèce	1%	2%	0%	1%
Ech. Agr. avec la CEE	100%	100%	100%	100%
Part de la CEE dans les import. agr. de l'Algérie	35%	43%	42%	52%

Globalement, pour la période 1988-1989, la CEE est le principal fournisseur de l'Algérie en produits agricoles et alimentaires. En effet, 42 % du total des importations²⁸ pour les années 1988 et 1989 proviennent de cette région du monde. Pour tous les grands groupes de produits (sauf pour les huiles alimentaires et les graines oléagineuses), la CEE fournit presque ou plus de la moitié des importations (en valeur). La CEE est quasiment le seul fournisseur de l'Algérie pour le beurre et le groupe...café-thé²⁹; elle occupe des places très importantes respectivement pour le sucre (58 %), le lait (48 %), les céréales (42 %) et les légumes secs (42 %).

En 1990, la CEE renforce sa position exportatrice vers l'Algérie en assurant 52 % des importations alimentaires de celle-ci.

Pour les importations de blés et d'orges, les USA et le Canada restent de gros fournisseurs de l'Algérie, dépassant à eux deux l'ensemble de la CEE en termes de quantités (Tableau 18 ci-dessous). En 1991, les USA renforcent leur position en ce domaine grâce à

²⁸ Tous les chiffres donnés et relatifs aux importations concernent le total pour les années 1988 et 1989, dernières années pour lesquelles des statistiques suffisamment détaillées existent en Algérie.

²⁹ Du fait probablement que l'Algérie s'approvisionne auprès de maisons de commerce spécialisées dans ces produits pour des raisons de commodité en matière d'importation.

leurs programmes GSM 102 (délai de remboursement de 3 ans) et GSM 103 (délai de remboursement de 7 ans au maximum). Ils fournissent en effet cette année-là 53,3 % des blés et 96 % des céréales secondaires importés (Hammiche, 1993).

Tableau 17 : Importations de blés et orges (Total 1988 et 1989)

	1988+1989		1990	
	Quantités	Valeur	Quantité	Valeur
France	19%	19%	36%	39%
Italie	22%	18%	3%	3%
RFA	0%	5%	0%	0%
Total CEE	41%	42%	39%	42%
USA	29%	22%	35%	33%
Canada	17%	10%	21%	22%
Reste d u monde	13%	26%	4%	4%
Total Importations	100%	100%	100%	100%

Parmi les pays de la CEE, la France n'occupe plus la place privilégiée des premières années de l'indépendance, mais elle conserve malgré tout, pour les années 1988-1989, la première en totalisant 39 % des importations algériennes en provenance de la CEE, suivie par l'Italie (18 %), la RFA (13 %) ³⁰ et les Pays Bas (12 %). La réduction de la part française s'explique ces dernières années par une plus grande agressivité de ses partenaires communautaires sur le marché algérien, par une volonté de diversification de la part de l'Algérie et enfin par les plus grandes facilités de crédit accordées par certains membres de la Communauté. Cependant, en 1990, la France reconquiert des positions aux dépens de ses partenaires européens.

Par grands groupes de produits, la France se place en tête, parmi les pays de la Communauté, pour les céréales et les légumes secs (respectivement 19 et 12 % des importations totales en valeur). Elle tient la deuxième place pour le sucre (10 %) et le beurre (2%). La RFA (y compris l'ex-RDA) occupe, par rapport autres pays de la CEE, la première place dans les importations en matière de sucre (38%) et de café-thé (94 %). Quant aux Pays Bas et à l'Espagne, elles sont les premières respectivement pour le beurre (83 %) et les huiles alimentaires (6 %).

4. Les politiques actuelles en matière d'agriculture et d'alimentation.

³⁰ Ici, la RFA comprend l'ex-RDA.

Il n'est pas possible de parler des politiques en matière d'agriculture et d'alimentation sans les relier aux politiques dans les autres secteurs de l'économie et aux politiques en matière sociale. Aussi est-il nécessaire de rappeler ces dernières avant d'analyser les premières.

Face aux faibles performances de l'économie en général et de l'agriculture en particulier, face à la crise pétrolière de 1986 et à la mauvaise tenue des prix des hydrocarbures qui perdure, l'Algérie tente de mettre en œuvre, depuis la fin des années quatre vingt, une nouvelle politique tendant à un ajustement structurel destiné à améliorer ces performances.

41. Principales composantes de la nouvelle politique.

Cette politique recherche une meilleure rentabilité financière du secteur public qui jusqu'à maintenant, et hormis le secteur des hydrocarbures, constitue un poids important, par ses déficits, pour les ressources publiques. Pour cela, les entreprises publiques ont été autonomisées et sont désormais susceptibles de disparaître si les lois du marché le nécessitent.

La libération du commerce extérieur et l'ouverture complète aux investissements extérieurs constitue un autre pilier de la nouvelle politique. On en espère une rationalisation des échanges et une plus grande motivation pour la venue des capitaux et des investisseurs étrangers.

Des mesures sont appliquées qui visent à une plus grande rigueur monétaire. L'indépendance de l'Institut d'émission et la limitation drastique des emprunts du Trésor à cet Institut empêchent désormais les pouvoirs publics de financer leur politique par la planche à billets et luttent ainsi contre l'inflation. De même un encadrement strict du crédit et l'accroissement des taux d'intérêt aux prêts à l'économie obligent le secteur privé à davantage s'autofinancer et les entreprises ex-publiques à utiliser de façon plus économe le capital mis à leur disposition.

La recherche d'une parité réelle du dinar vise une plus grande intégration au marché mondial, une réorientation de la production vers l'exportation et une désincentivation à l'importation.

Depuis la venue au pouvoir du gouvernement Abdesslam (Juillet 1992), il semble que cette politique de libéralisation rapide et tout azimut soit partiellement remise en cause, la préférence allant au maintien d'une plus grande présence de l'Etat dans certains domaines. Ainsi, le remplacement de Gouverneur de la Banque Centrale semble annoncer une

politique monétaire moins ferme. Ainsi, le gouvernement a reporté sine die une dévaluation de 50 % du dinar recommandée par le Fonds Monétaire International. Ainsi la gestion des devises étrangères revient à des formules plus centralisées.

42. La nouvelle politique dans l'agriculture.

Depuis trois ans, l'agriculture semble être une des préoccupations majeures des gouvernements successifs. En effet, le gouvernement Abdesselam, d'une part, a accordé une place importante à l'agriculture et à l'hydraulique agricole dans son programme³¹, d'autre part a maintenu le ministre de l'agriculture du gouvernement précédent, lequel ministre avait fait entreprendre un important travail de réflexion sur le secteur. A cet effet, il avait constitué une Commission Nationale Consultative formée d'un grand nombre des cadres les plus expérimentés de l'administration de l'agriculture, de cadres concernés des autres ministères, de représentants de la profession agricole, d'universitaires et de chercheurs. Cette commission a travaillé durant une année en suscitant de nombreux débats sur l'analyse de la situation du secteur et les orientations possibles à lui donner. Cette commission a soumis en mai 1992 les résultats de ses travaux à une assemblée formée par ses membres et des représentants des organisations professionnelles (chambres d'agriculture, coopératives, syndicats et associations agricoles). Les recommandations de cette assemblée fournissent les principales composantes de la politique actuellement suivie en matière de développement de l'agriculture. Ces composantes seront donc rappelées dans chacun des points de politique qui vont être examinés ci-après.

Après avoir tendu à aligner l'agriculture sur les autres secteurs de l'économie en y appliquant les mêmes règles économiques, la régulation et la rationalisation marchandes de l'agriculture étant recherchées par la suppression des subventions aux intrants et le renchérissement du crédit, la nouvelle politique semble de nouveau s'infléchir vers un traitement spécifique de ce secteur dans certains domaines.

421. La politique de l'eau et de l'irrigation.

La politique actuelle en matière d'eau et d'irrigation tente de rattraper les retards accumulés dans le domaine depuis l'indépendance.

Un inventaire des sols réalisé en 1986 a estimé à 930000 ha les superficies pouvant être équipées pour l'irrigation et 1,083 millions d'hectares les superficies pouvant

³¹ Cf. "Programme de travail du Gouvernement" publié par le quotidien El Moudjahid du 20.9.92.

être irriguées d'ici l'an 2010. De grands espoirs sont fondés sur l'utilisation des nappes sahariennes profondes puisqu'on espère les utiliser pour irriguer 314000 ha à l'horizon temporel ci-dessus³², les barrages (grands périmètres) devant irriguer 515000 ha et la petite et moyenne hydraulique (PMH) 254000 ha. Tout ceci signifie le décuplement des surfaces irriguées en grande hydraulique et le triplement des superficies irriguées totales (CNAID, 1992).

Cet objectif d'irrigation semble être trop optimiste si on le compare au rythme des mises en irrigation annuelles des périodes passées. D'autant plus qu'aucun élément nouveau n'est perceptible dans les documents de travail utilisés par les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture qui puisse permettre de dire que cet objectif est réalisable. En particulier, il n'est rien dit sur les possibilités de financement des ouvrages de mobilisation et des aménagements des superficies à irriguer³³.

422. La politique en matière de productions agricoles et de rendements.

Elle s'axe essentiellement sur les productions de substitution aux importations³⁴ et sur l'accroissement des rendements.

Il s'agit de réduire le taux de croissance des importations des produits actuellement importés (particulièrement les céréales et le lait, le tabac, le coton et certains aliments du bétail), sinon de supprimer purement et simplement l'importation de certains produits (particulièrement les semences des différents produits³⁵, les matières premières de produits facilement cultivables dans le pays comme le concentré de tomate). Dans des déclarations récentes, le Ministre annonce la production de 50 000 t de protéagineux pour les aliments du bétail et le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises conseille aux industriels du textile se plaignant du manque de matières premières de s'intéresser à la production du coton sur les Hauts Plateaux³⁶. Par ailleurs, les Offices du lait ont le projet, relativement avancé sur le plan de la réflexion, de diminuer progressivement leurs

³² Le programme de travail du Gouvernement, déjà cité, prévoit une superficie moindre en mise en valeur saharienne : entre 150 et 200000 ha.

³³ Le programme de travail du Gouvernement, postérieur aux travaux de la Commission Nationale Consultative sur l'agriculture, indique prudemment que les grands projets d'irrigation seront entrepris "dès que les ressources financières du pays le permettront".

³⁴ "L'objectif visé (par la politique agricole) n'est pas l'autosuffisance, difficile à réaliser compte tenu des niveaux de déficit, mais une amélioration des taux de couverture de la consommation par la production nationale" (Ministère de l'Agriculture, 1992).

³⁵ Une centaine d'hectares ont été réservées à la production de semences de tomate industrielle dans la Wilaya de Annaba où 6000 ha de cette culture ont été réalisés cette année (Cf. El Moudjahid du 1.4.93).

³⁶ Le coton a été expérimenté avec succès dans la région de Batna par l'Institut Agronomique de cette ville (rendement de 40 quintaux/ha pour des rendements de 25 à 30 quintaux dans différents pays producteurs).

importations de lait en poudre pour les remplacer dans un premier temps par l'importation de vaches laitières dont le croît amènerait, à terme, à une diminution espérée substantielle et des importations de lait et des importations de vaches (Bouarfa, 1993).

L'accroissement des rendements à l'hectare constitue l'objectif principal de la politique agricole future, même si cela n'est pas dit expressément dans les documents officiels. Cet objectif découle en effet des objectifs d'accroissement des productions et de la quasi-impossibilité d'augmenter de façon significative les superficies agricoles utiles³⁷.

Compte tenu du retard de l'Algérie en matière de rendements céréaliers par rapport à ses voisins et des techniques disponibles et facilement maîtrisables, il apparaît que les rendements (en agriculture sèche) peuvent être doublés pour atteindre environ 14-15 quintaux/hectare en une période de vingt années. Si on ajoute à cet objectif l'irrigation de 300 000 ha de céréales avec des rendements moyens de 28 quintaux/ha on aboutirait à une croissance moyenne de la production de 4,5 % par an³⁸. C'est un effort relativement considérable, toujours par rapport à l'évolution passée des rendements. Mais il pourrait être facilement réalisable, tout du moins en agriculture sèche, compte tenu des incitations prévues en matière de prix à la production et de prix des intrants nécessaires à l'accroissement de la productivité, et compte tenu aussi de cette accumulation diffuse, mais réelle, d'expérience en matière de production agricole.

En ce qui concerne les productions non céréaliers, les rendements sont difficiles à prévoir. On peut cependant faire l'hypothèse que les réserves de productivité considérables qui restent se réaliseront en partie, sans toutefois permettre une progression importante dans les taux d'autosuffisance. Ainsi, si l'on prend la Tunisie et le Maroc comme exemple de ce que l'Algérie peut réaliser, on peut estimer que les rendements du bétail, des légumes et des agrumes pourraient s'accroître de 50 % par rapport à ceux existant³⁹. Le rendement global de la terre s'accroîtra par la valorisation des jachères (environ 40 % des terres labourables) par des cultures fourragères et par la substitution de rotations ou successions plus intensives à la rotation biennale actuelle.

De façon générale, l'augmentation des rendements sera certainement une des sources principales de la croissance de la production agricole ainsi que l'estime un rapport récent de la Banque Mondiale⁴⁰.

³⁷ Mis à part les 314 000 ha prévus pour être irrigués au Sahara (Cf. ci-dessus).

³⁸ D'après FAO "Programme de développement du secteur céréalier". Le rendement céréalier serait de 17 qx/ha pour l'ensemble des terres (irriguées et en sec).

³⁹ Banque Mondiale, "Algérie. L'agriculture : une nouvelle opportunité pour la croissance" rapport de décembre 1988.

Tableau 18 : Contribution estimée à la croissance de la production agricole de différentes actions

Période	1988-1995	1996-2010
	%	%
1. Augmentation des rendements	56	27
2. Réduction des jachères	9	5
3. Investissements dans l'irrigation	35	55
4. Mise en valeur du Sud	-	13

422. La politique en matière de prix et de fiscalité.

La politique d'orientation des productions utilise comme moyens la libéralisation massive des prix, le soutien de certains prix à la production, les exonérations fiscales et la bonification des taux d'intérêt.

Alors que jusqu'en 1989 presque tous les produits, aussi bien agricoles qu'industriels, étaient soumis à des prix réglementés (par l'imposition soit de prix plafonds, soit de marges maximales), après cette date, et progressivement, on passe à un régime de prix libres mais déclarés. A partir d'avril 1992, tous les produits agricoles deviennent à prix libres sauf les céréales et les légumes secs lesquels conservent des prix plafonnés à tous les stades de la production et de la distribution⁴¹ (Bensiali, 1993). Si elle favorise les producteurs et, surtout, les commerçants, cette libéralisation des prix favorise aussi l'inflation. Mais celle-ci est aussi un bon moyen de réduire la demande, excédentaire jusqu'à maintenant, au lieu de diminuer les salaires (toujours difficile) ou de contrôler les prix.

La libéralisation des prix ne suffit pas pour accroître la production de certaines denrées. Aussi l'Etat soutient-il les prix de ces dernières. Ainsi les prix des céréales ont été augmentés de façon considérable en 1991, amenant le prix du blé dur, par exemple, à plus de quatre fois son prix sur le marché mondial⁴². Ainsi, la semence de pomme de terre de classe A (semence élite et super élite réservée à la régénération du potentiel semencier de base) a vu son prix augmenter de 9 à 10 DA pour la campagne 91-92. Ainsi, le prix à la production de la tomate industrielle est-il passé de 4 à 4,50 DA/kg pour la campagne 1992-1993. Ainsi, en 1992, le prix du lait à la production est-il passé de 10 à

⁴¹ Cf. Décret n° 92.164 du 25 avril 1992 portant classification des biens et services soumis au régime des prix réglementés.

⁴² En 1991, le blé des USA Hard Winter n°2 FOB Gulf valait 129 \$ la tonne. Au taux de change officiel (17,6 DA le dinar), le prix du blé dur algérien payé au producteur était de 590 \$.

12 DA/litre.

Dans le domaine des prix, les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture ont principalement demandé la création d'un fonds de soutien à la garantie des prix agricoles (qui dépendrait du Ministère de l'Agriculture) et une meilleure organisation des mécanismes de soutien des prix à la production, cette organisation devant permettre :

- la protection du revenu des agriculteurs en cas de marché défavorable,

- de mieux fonder le calcul des prix (sur la base des coûts réels et en incluant des primes d'incitation à l'accroissement des rendements),

- une meilleure prévision par les agriculteurs (en fixant pour plusieurs années les prix minimums garantis).

Enfin, les participants ont demandé une tarification préférentielle pour l'agriculture de l'électricité, du fuel et de l'eau d'irrigation⁴³.

Pour ce qui est de la fiscalité, les agriculteurs sont assujettis depuis 1984 à la contribution unique agricole (CUA) au taux de 4 % du revenu agricole net⁴⁴ au delà d'une tranche de 60000 DA. Mais les produits stratégiques (céréales, légumes secs, pomme de terre, oignon, ail, semences, produits cynicoles) et les produits des activités faites en zones de montagne et sur les terres nouvellement mises en valeur ne rentrent pas dans le calcul du revenu⁴⁵. Cette contribution n'a été perçue que sur un nombre très faible d'agriculteurs du fait de l'insuffisance d'organisation des services fiscaux. En 1992, la CUA a été remplacée par l'impôt sur le revenu global (IRG) et les différentes taxes indirectes par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Récemment, une baisse du taux de la TVA appliqué aux aliments du bétail de 21 à 7 % a été décidée. Cela devrait entraîner une baisse sensible des prix à la consommation du poulet. Par ailleurs, les aviculteurs bénéficient comme les agriculteurs de la baisse des taux d'intérêt pour les crédits de campagne.

En matière de fiscalité, les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture ont fait les recommandations suivantes :

- "Porter le seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour les revenus liés à l'agriculture de 60000 à 150000 DA,

⁴³ Un arrêté interministériel du 10.10.88 a fixé provisoirement le nouveau tarif à 0.35 DA/m³ (alors qu'il variait auparavant de 0.9 à 0.14 DA/m³ selon les périmètres). A ce prix s'ajoute une taxe liée au débit maximal souscrit par l'utilisateur variant selon l'âge du périmètre de 150 à 300 DA par litre/seconde. Les coûts réels seraient de 0.90 DA/m³ ou 4700 DA/ha irrigué. (Source: Commission Nationale de Consultation sur l'Agriculture. Rapports finaux des comités d'analyse, de réflexion et de synthèse. Tome II, Décembre 1991.)

⁴⁴ Produits moins charges.

⁴⁵ En fait, les seules productions qui demeurent soumises à la contribution unique agricole sont les melons et pastèques, les fraises, les bananes, les champignons de couche et les plantes ornementales et florales (cf. arrêté interministériel du 15.6.92. JO n° 79 du 2.11.92).

- "Porter à 10 ans les exonérations de l'IRG dans les zones de mise en valeur, les zones de montagne et les zones à promouvoir (au lieu de 3 et 5 ans actuellement),

- "Exonérer de l'impôt sur le revenu, pour une période de six ans après l'entrée en production, le produit des activités de toute exploitation nouvellement créée dans le cadre de l'installation de nouveaux agriculteurs,

- "Maintenir les exonérations d'impôt pour les activités stratégiques (céréales, légumes secs,...),

- "Accorder un dégrèvement allant jusqu'à 20 % du montant imposable pour toute exploitation cultivant l'intégralité de sa superficie agricole utile,

- "Exonérer de la TVA les prestations de services, les assurances agricoles, les facteurs et moyens de production qu'ils soient importés ou de production locale,

- "Exonérer de droits de douane les facteurs de production destinés à l'agriculture".

Une partie de ces revendications a été déjà entendue par le Gouvernement qui, pour réduire les coûts de production, outre le maintien de la parité du dinar, a réduit les taux de TVA et de droits de douane et a bonifié les taux d'intérêt sur les emprunts des agriculteurs⁴⁶.

423. La politique en matière de financement et de crédit.

La politique actuelle en matière de financement est modeste du fait de la modicité des ressources à la disposition de l'Etat et de la multiplicité des besoins collectifs à satisfaire. Le poids énorme du service de la dette et les difficiles arbitrages à faire entre investissement et consommation limitent forcément l'effort que l'Etat peut consentir pour le développement de l'agriculture⁴⁷.

La réalisation des grandes infrastructures agricoles et hydrauliques demandera, sans doute pour une part importante, de trouver des financements extérieurs. Il en sera de même pour le renouvellement des équipements des industries travaillant pour l'agriculture et leur renforcement.

Pour ce qui est du financement des investissements des exploitations agricoles, il semble que beaucoup d'agriculteurs, et pas seulement parmi les plus gros, aient des capacités de financement non négligeables. Il faut donc les inciter à utiliser ces capacités dans leurs activités agricoles au lieu de les utiliser dans des activités commerciales plus

⁴⁶ Cf. Circulaire n° 130 du 6 mars 1993 sur les mesures pour contenir les facteurs inflationnistes (Premier Ministère).

⁴⁷ D'autant plus que les investissements dans l'industrie pour produire des biens destinés à l'agriculture seraient à effectuer en priorité par rapport à des investissements dans l'agriculture et l'hydraulique réalisés à partir d'importations.

rémunératrices. La diminution générale des taux d'intérêt pour l'ensemble des agriculteurs n'est donc pas une mesure économiquement très opportune, surtout quand on sait que le taux de l'inflation tourne autour de 30 % par an.

En effet, pour ce qui est des taux d'intérêts, ils ont atteint 22 % pour tous les types de crédit (court, moyen et long terme), suite à la politique de restriction du crédit appliquée depuis 1990. Durant cette période des bonifications ont été accordées en faveur des cultures stratégiques (céréales, pomme de terre), des zones à favoriser en matière de mise en valeur (montagne, steppe et Sud). En cette fin d'année 1992, les taux d'intérêts passent brusquement à 8 % pour le court terme, 6 % pour le moyen terme et 5 % pour le long terme, ces baisses ne concernant pas les cultures spéculatives (bananes, fraises, plantes ornementales, melons et pastèques). Les participants à la Conférence Nationale sur l'Agriculture vont plus loin en demandant de "plafonner" les taux d'intérêt à 5 % pour les crédits de campagne, 6 % pour les crédits à moyen terme et 4 % pour les crédits à long terme⁴⁸. Etant donné la rareté des capitaux qui résulte forcément en un fort loyer de l'argent, étant donné le niveau actuel de l'inflation, étant donnée la très probable augmentation des demandes de crédit suscitée par des taux aussi bas, il est à craindre que l'Etat ne puisse pas trouver tous les fonds nécessaires pour subventionner la différence entre le taux du marché et le taux demandé par les agriculteurs, à moins de mettre dans une position encore plus fâcheuse qu'actuellement les institutions de crédit⁴⁹.

En matière d'avantages financiers, il serait plus réaliste de différencier entre les agriculteurs. Il s'agit d'aider, pour un temps limité, ceux qui sont effectivement dans le besoin (jeunes agriculteurs nouvellement installés, certaines nouvelles exploitations agricoles issues du partage des exploitations autogérées). Le gouvernement résistera-t-il aux pressions des grands agriculteurs désormais maîtres des associations agricoles et de l'essentiel des coopératives agricoles? C'est peu probable et cela se fera, puisque les ressources disponibles sont limitées, aux dépens des agriculteurs les plus démunis.

Enfin, en matière de financement, pour la première fois, il est envisagé la possibilité de faire participer en partenariat des capitaux étrangers à la mise en valeur des terres sahariennes. Cette possibilité est ouverte sans doute du fait que l'exploitation des nappes sahariennes est relativement onéreuse et les techniques d'une néo-agriculture saharienne relativement peu maîtrisées, ceci nécessitant un partage du risque avec des partenaires solides sur le plan financier et pouvant apporter en partie l'expérience nécessaire.

⁴⁸ De plus, il est demandé un différé de remboursement de 3 ans et 5 ans respectivement pour le moyen et le long terme.

⁴⁹ Une lourde ardoise est due par les exploitations agricoles de l'ex-secteur autogéré à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural dont celle-ci réclame le règlement par le Trésor, ancien garant des prêts à ces exploitations.

424. Le statut des terres agricoles du domaine privé de

l'Etat.

En matière de structures agraires, la politique actuelle a, d'une part, restitué à leurs propriétaires initiaux les terres nationalisées durant la Révolution Agraire des années soixante dix (loi 90-25)⁵⁰, s'oriente, d'autre part, vers la privatisation de jure du secteur agricole d'Etat. En fait, la privatisation est quasi-consommée puisque les producteurs agricoles de ce secteur ont la liberté de produire ce qu'ils veulent et d'aliéner tous les biens, qu'ils doivent auparavant avoir acheté à l'Etat à leur valeur résiduelle, appartenant à leurs exploitations sauf la terre qui demeure propriété de l'Etat. La nouvelle réorganisation de 1987 (loi 87-19) a largement permis, malgré l'obligation de maintenir au moins des collectifs de trois producteurs par exploitation, la constitution d'exploitations familiales. Il semble par ailleurs qu'on s'achemine très rapidement vers la vente, ou la location à long terme, des terres aux exploitants actuels. En effet, dès 1991, il a été permis aux indivisaires des exploitations agricoles collectives issues de l'application de la loi de 1987 de rompre l'indivision et de se partager le foncier ainsi que le matériel, bien que la loi de 1987 n'ait pas été modifiée. Mais cette rupture officieuse de l'indivision ne permet pas aux attributaires de se constituer en emprunteurs individuels auprès des banques lesquelles continuent de réclamer l'accord de l'ensemble des membres de l'EAC pour octroyer des crédits.

Les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture n'ont pas tranché quant au devenir des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, leurs avis étant apparemment trop partagés. Les uns préconisent la vente pure et simple au prix du marché et au plus offrant, cela permettant de renflouer les caisses de l'Etat et d'accroître les investissements tout en épongeant une partie de la masse monétaire existant hors des circuits bancaires officiels. Les autres dénoncent cette solution comme étant trop anti-populaire (que faire des actuels exploitants?) et souhaitent le maintien de la loi 87-19. D'autres encore trouvent bonne la solution consistant à maintenir les terres dans le domaine privé de l'Etat mais à les louer aux plus offrants pour des périodes relativement longues et en établissant des fourchettes par zones des superficies pouvant être louées par un individu.

En avril 1993, une année après les travaux de la Commission Nationale Consultative et bien que le programme de travail du gouvernement de septembre 1992 annonce "le règlement des contentieux fonciers existants" et la mise en place "d'un régime foncier stable garantissant la sécurité des investissements" des exploitants agricoles, aucune mesure n'est encore venue mettre au clair définitivement la situation foncière du domaine agricole privé de l'Etat. Pour les terres ex-coloniales, les actes administratifs

⁵⁰ Les attributaires de la Révolution Agraire dont les terres sont restituées à leurs anciens propriétaires sont réinstallés sur les autres terres appartenant à l'Etat et sont indemnisés pour les investissements qu'ils y ont fait (Décret 92-06 du 4-6-92).

définitifs concédant le droit de jouissance aux actuels attributaires continuent à être délivrés au compte goutte en attendant l'adoption d'une loi, actuellement déposée, qui rompt juridiquement l'indivision entre les membres des exploitations agricoles collectives mais maintient la propriété du sol à l'Etat.

425. La politique envers les organisations professionnelles agricoles.

La recherche d'un rôle grandissant des associations professionnelles est le pendant obligé de l'abandon de la "planification" à l'ancienne mode et de la libéralisation de la vie économique et politique. Désormais, l'Etat veut avoir des organisations représentatives des différents groupes d'agriculteurs pour concevoir et exécuter les politiques agricoles : en ce sens a été favorisée la création de chambres d'agriculture classiques et la réorganisation des coopératives d'amont et d'aval pour les mettre sous l'autorité exclusive de leurs membres adhérents. On compte déjà de très nombreuses associations professionnelles créées depuis 1990. Bien que beaucoup d'entre elles l'aient été de façon artificielle⁵¹, beaucoup aussi montrent déjà une réelle volonté de défendre leurs intérêts agricoles spécifiques et agissent activement en ce sens auprès des autorités locales et nationales.

Cette liberté d'association permettra donc, beaucoup plus que dans le passé, aux agriculteurs, tout du moins les plus dynamiques, de mieux agir sur l'orientation de la politique économique globale, en particulier sur l'affectation intersectorielle des ressources publiques et sur les politiques de soutien à l'agriculture. Déjà, l'ancienne, mais toujours puissante Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA)⁵² a obtenu (fin 1991) du gouvernement un relèvement substantiel des prix à la production des céréales, une diminution des taxes sur l'importation des équipements et intrants destinés à l'agriculture, la bonification des taux d'intérêts sur les prêts aux agriculteurs,...

426. La politique en matière de recherche et formation.

Jusqu'à maintenant la recherche agronomique a été le parent pauvre de la politique agricole : en 1991, les ressources qui y étaient consacrées ne représentaient encore que 1,2% de la production intérieure brute agricole (Ministère de l'Agriculture, 1992). Cette faiblesse des ressources est de plus aggravée par l'inefficacité de leur utilisation : elles servent probablement plus à payer un corps pléthorique de personnels administratifs qu'à former des chercheurs et mettre à leur disposition les moyens nécessaires à leur travail.

⁵¹ Les associations agricoles étant membres de droit des chambres d'agriculture nouvellement créées, beaucoup d'associations n'ont été formées que par un faible nombre de personnes pour les besoins de la cause.

⁵² Devenue récemment Union Nationale des Paysans et Travailleurs de l'Agriculture (UNPTA).

Pourtant, depuis 1991-1992, le renforcement de la recherche et de la vulgarisation semble constituer désormais un axe prioritaire dans l'action du ministère de l'agriculture, favorisé par un récent et substantiel prêt de la Banque Mondiale. Un plan global de restructuration du système national de la recherche, fondé sur un bilan critique du passé fait par l'administration, a été adopté par le gouvernement en juin 1991. Ce plan, destiné à accroître la productivité de ce sous-secteur, articulant l'ensemble du système de recherche autour de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), unifie le système de recherche sur l'agriculture et intègre les activités intersectorielles de recherche, réorganise et renforce la fonction "appui technique" au développement, définit les mécanismes de liaison, de coordination et de concertation entre les différents intervenants. Mais début 1993, ce plan cherche encore les voies de sa réalisation : les organes et instruments prévus n'ont pas encore été mis en place et, surtout, les programmes prioritaires de recherche n'ont pas encore vu le jour.

Bien que la politique actuelle vise essentiellement la recherche appliquée (adaptative), il sera cependant ardu de remonter la pente, même en ce domaine, tant il est vrai que la création d'un corps de chercheurs confirmés est longue à réaliser. Et cela d'autant plus que la formation agronomique supérieure continue à être populiste, privilégiant la quantité aux dépens de la qualité.

427. La politique en matière de commerce extérieur.

Les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture ne se sont que peu intéressés aux problèmes des exportations agricoles, traduisant ainsi, sans doute inconsciemment, le sentiment général que ces problèmes n'étaient pas une préoccupation dominante pour les professionnels et les politiques. Par contre, ils se sont étendus sur les problèmes liés aux importations, particulièrement celles concernant les facteurs de production destinés à l'agriculture. Ils demandent une meilleure politique d'organisation en ce domaine : création d'un dispositif spécifique à l'importation des facteurs de production pour garantir le déroulement correct des campagnes agricoles, création d'un fonds de régulation des marchés agricoles à l'importation et à l'exportation, définition plus claire des régimes à l'importation et à l'exportation par une mise en cohérence des textes réglementaires en vigueur, mise en place d'une réglementation technique en matière de qualité, de sélection et de certification, de protection sanitaire et phytosanitaire, création d'une structure chargée du contrôle de conformité des produits à l'importation et à l'exportation.

Enfin, les participants ont exprimé le souhait de voir interdire l'importation des produits agricoles concurrençant les produits nationaux.

Ces recommandations faites au début de l'année 1992 ont été généralement

prises en considération dans les mesures gouvernementales élaborées et appliquées au cours du deuxième semestre de la même année.

Dans le domaine des exportations, de façon générale, le gouvernement Abdeslam essaie de limiter les importations au strict nécessaire compte tenu de la faiblesse des moyens de paiement extérieurs par rapport à la demande en biens importés. Pour cela, il a été instituée un comité ad hoc seul habilité à autoriser le financement des importations d'une valeur supérieure à 100000 dollars US et des restrictions à l'importation ont été mises en place⁵³.

La politique actuelle en matière de commerce extérieur dans le domaine des produits agro-alimentaires essaie de favoriser les exportations, de minimiser le coût des importations incompressibles et de protéger la production nationale.

En matière d'exportations, depuis 1990, quelques incitations ont été instituées pour les encourager. D'abord, le régime de licences à l'exportation a été supprimé, ce qui évite désormais aux exportateurs les tracasseries administratives inhérentes à ce type de procédures. Ensuite, cherchant à favoriser les exportations de produits agricoles à forte valeur ajoutée, une réglementation récente permet aux exportateurs de certains produits (dattes, fruits et légumes, poissons mollusques et crustacés) de garder par devers eux 50 % du montant de leurs ventes en devises⁵⁴ (auparavant, les exportateurs ne bénéficiaient pas des devises étrangères contrepartie de leurs exportations, qui, rentrant dans l'escarcelle commune à la Banque d'Algérie, leur étaient obligatoirement versées en dinars). En outre, les exportateurs de produits agricoles bénéficient de certaines exonérations de taxes et certaines facilités en matière d'infrastructure de transport et de stockage.

Par contre, on essaie de réserver à l'industrie nationale les produits nécessaires à son fonctionnement. Ainsi une réglementation récente interdit d'exporter les cuirs bovins à l'état brut, les peaux ovines et caprines, les anchois frais, les lièges naturels et les déchets de liège, le corail brut, les reproducteurs ovins et bovins, les chevaux de race pure, les dattes en billots, les plants de palmiers, le son et les sous-produits de la minoterie⁵⁵.

En matière d'importations, on les réduit (pour les paiements cash en devises et pour l'utilisation de crédits extérieur) aux biens alimentaires stratégiques de large consommation et aux biens nécessaires à la production et non produits (ou insuffisamment

⁵³ Cf. a) Instruction n° 625 du 10.8.92 du Chef du Gouvernement relative au commerce extérieur et à son financement, b) Note d'information du 27.10.92 du comité interministériel ad hoc chargé du suivi opérationnel des engagements des opérations de commerce extérieur sur l'application de la circulaire précédente.

⁵⁴ 20 % pour les produits viticoles.

⁵⁵ Arrêté du 24 mars 1992 et arrêté du 9 sept 92 complétant celui du 24 mars 92.

produits) dans le pays⁵⁶. Tous les autres biens agricoles et alimentaires sont carrément interdits à l'importation, même pour les opérateurs utilisant leur propre compte devises⁵⁷.

43. La nouvelle politique en matière d'alimentation.

Contrairement à la période des années quatre vingt, au début des années quatre vingt dix, les subventions aux produits de grande consommation (produits céréaliers et laitiers, sucre, huile et concentré de tomate) commencent à peser lourdement sur les finances publiques. En 1990, on estime l'aide à la consommation de ces produits (subventions explicites) à 17,2 milliards de DA (Guigou, 1991), soit 12,6 % des recettes prévisionnelles du budget de l'Etat pour la même année (y compris la fiscalité pétrolière).

La politique actuelle en matière d'alimentation s'inscrit dans le cadre des réformes économiques profondes entreprises par l'Algérie depuis 1987 mais particulièrement depuis 1990. Elle semble avoir pour objectifs principaux de diminuer les importations et le rythme de croissance des subventions à la consommation sans toutefois mettre hors d'atteinte des couches sociales les plus défavorisées les produits de base, pour un niveau de consommation "normal".

Pour atteindre ces objectifs, les moyens utilisés, que cela soit dit explicitement ou fait implicitement, sont de "rationaliser" la consommation des produits importés et de lutter contre la "fuite" à l'extérieur des frontières de ces mêmes produits⁵⁸.

La rationalisation de la consommation s'effectue principalement à travers la diminution du nombre de produits bénéficiant de la subvention (trois produits restent soutenus : le pain, la semoule et le lait) et de l'augmentation de leurs prix⁵⁹. L'augmentation des prix s'est étalée tout au long des dix dernières années mais s'est accélérée au cours de l'année 1992 (cf. Tableau). Par ailleurs, la dévaluation rapide du dinar a entraîné des hausses substantielles de tous les produits fabriqués avec des matières premières, produits semi-finis et machines importés. Enfin, la réforme des entreprises publiques, en rendant

⁵⁶ Cf. en annexe la liste des produits de large consommation dont l'importation est soumise à la délivrance d'un cahiers des charges, la liste des produits suspendus à l'importations et la liste des marchandises non éligibles à la devise cash et au crédit.

⁵⁷ Les entreprises et les particuliers peuvent être titulaires de comptes en devises étrangères alimentés de diverses sources pas obligatoirement contrôlés par l'Etat. Grâce à ces comptes, on pouvait procéder librement à des importations "sans paiement" (c'est-à-dire sans demander à acheter des devises à la Banque d'Algérie).

⁵⁸ Il a été estimé, en 1991, que 250 à 300 000 t. (sur 800 000 t) de sucre "disparaissent" chaque année soit par réexportation frauduleuse soit par perte. Les chiffres de "disparition" seraient de un milliard de litres pour le lait (pour 1,7 milliards de consommation réelle des ménages) (Guigou, 1991).

⁵⁹ Cf. décret exécutif n° 92-164 du 25.4.92 portant classification des biens soumis au régime des prix réglementés. Cf. le Journal Officiel n° 65 du 9.9.92 qui publie les arrêtés fixant les prix plafonds à la consommation de l'orge, du maïs, de l'avoine, du triticale, des légumes secs, du riz, du lait pasteurisé, des tabacs et allumettes.

celles-ci libres de fixer leurs prix, a poussé, directement ou indirectement, à la hausse des prix des produits alimentaires

Tableau 19 : L'ajustement des prix à la consommation (en dinars).

	Poids ou volume	Accroissement du prix
Pain courant	250 gr	50%
Semoule courante	1 kg	120%
Farine courante	1 kg	60%
Vermicelle fine	500 gr	180%
Spaghettis	500 gr	200%
Lait pasteurisé	1 litre	100%
Lait en poudre (Lahda)	500 gr	108%
Lait en poudre infantile	500 gr	133%
Sucre cristallisé sachet	1 kg	150%
Huile ordinaire vrac	1 litre	167%
Huile ordinaire en bidon	5 litres	233%
Double concentré de tomate	1/2 boîte	88%
Double concentré de tomate	Boîte entière	87%
Haricots secs	Sachet 1 kg	114%
Lentilles	Sachet 1 kg	114%
Pois chiches	Sachet 1 kg	114%
Riz	Sachet 1 kg	114%

Source : El Moudhahid du 19/20 juin 1992

NB : Le pain, le lait et la semoule restent soutenus, mais seulement à 50 % de leur valeur réelle.

Un des effets attendus du relèvement des prix est la baisse de la consommation se traduisant par une baisse des importations et donc une amélioration de la balance des paiements.

Pour protéger le niveau de consommation des couches de la population à faible revenu, l'Etat a pris un certain nombre de mesures en leur faveur.

Une mesure d'augmentation des salaires fait passer le salaire minimum garanti de 807 DA (1er janvier 1990) à 1800 DA (1er janvier 1991) puis à 2000 DA (1er juillet 1991). Le salaire minimum d'activité passe de 2100 DA ((1er juillet 1990) à 2300 DA (1er janvier 1991) puis à 2500 DA (1er juillet 1991) et à 3000 DA (1er janvier 1992) et encore à 3500 DA (1er juillet 1992). Ainsi le salaire minimum d'activité s'est accru de 67 % en l'espace de deux ans, l'indice général des prix passant de 202,9 en juin 1990 à 306,2 en mars 1992 (dernier indice disponible) (soit une croissance de l'indice de 51 %). Cette augmentation des salaires s'est accompagnée en 1992 d'un relèvement des allocations familiales de 140 à 200 DA par enfant et de l'indemnité de femme au foyer de 40 à 500 DA. Enfin, le seuil d'exonération de l'impôt sur les revenus salariaux est relevé de 2500 à 3800 DA.

Il apparaît ainsi que l'évolution des prix a été largement compensée par l'accroissement des revenus des salariés les plus faiblement payés.

Outre les augmentations précédentes, en 1992, un "filet social" est mis en place pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes à bas revenu ou non titulaires de revenus⁶⁰.

Les salariés ayant un revenu mensuel inférieur à 7000 DA se voient accorder une indemnité mensuelle pour salaire unique de 500 DA et une indemnité complémentaire d'allocation familiale de 60 DA par enfant à charge.

Les pensionnés, retraités, rentiers d'accident du travail ou de maladies professionnelles et les moudjahidines bénéficient, quant à eux, d'une indemnité complémentaire mensuelle de 120 DA.

Enfin, les personnes sans revenu reçoivent désormais mensuellement de 120 DA par personne à charge⁶¹.

Compte tenu de ces hausses de revenu, la hausse des prix a dû, peut-être, changer les structures (moyenne et par CSP) de la consommation alimentaire. Mais le changement n'a probablement pas dû être important du fait que les accroissements de prix ont donc été amortis partiellement par des augmentations de salaire d'une part, et que, d'autre part, les réserves monétaires des ménages leur permettent de subir les augmentations sans diminuer les quantités consommées⁶².

En ce qui concerne le poids sur les finances publiques, si on inclue les dépenses de soutien des revenus aux dépenses de soutien des prix à la consommation, on constate, malgré la diminution du nombre de produits soutenus, un accroissement de la part de ces dépenses calculée par rapport aux recettes du budget de l'Etat en 1992 (18,6 % des recettes)⁶³.

Comment va évoluer la consommation alimentaire ?

La croissance de la consommation alimentaire est directement fonction de la croissance de la population et du pouvoir d'achat à la disposition des différents groupes de cette population. Or la croissance de la population restera très probablement forte dans le court et le moyen terme, bien qu'elle ait très fortement diminué ces dernières années⁶⁴.

⁶⁰ Cf. Décret exécutif n° 92-46 du 11.2.92 relatif aux conditions et aux modalités de mise en oeuvre du soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées. (JO n° 11 du 11.2.92). Cf. aussi le décret exécutif n° 91-399 du 27.10.91 relatif aux modalités d'allocation des subventions du fonds de compensation des prix.

⁶¹ Ainsi, un ménage de 10 personnes sans revenu perçoit 1200 DA/mois.

⁶² Alors que l'augmentation du prix du pain a entraîné de graves émeutes en Tunisie et au Maroc, les accroissements assez spectaculaires de tous les biens de consommation de base n'ont pratiquement pas suscité de réaction en Algérie. Ceci est bien un indice de la modicité des prix antérieurs de ces biens de consommation.

⁶³ Cf. loi de finances complémentaires 1992 (JO n° 73 du 11.10.92).

⁶⁴ Le taux de croissance naturelle de la population était de 32,9 ‰ en 1966.

Taux d'accroissement naturel de la population (°/oo)

Années	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Taux	31,2	31,1	27,4	27,6	27,3	25,0	25,0	24,1

Source : ONS. Données statistiques, n° 157.

La demande de produits alimentaires, au moins de "large consommation", restera donc forte. En effet, on peut raisonnablement supposer qu'aucun gouvernement futur ne prendra la responsabilité de ne pas mettre ces produits en quantités suffisantes à la portée des couches les plus défavorisées de la population, par le biais d'une redistribution minimale de la rente pétrolière et gazière.

Même pour les produits dits "riches", la demande risque d'être soutenue, et de se diversifier, du fait de l'occidentalisation accélérée et irréversible du modèle de consommation (effets de l'émigration, de la circulation intense des personnes entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée et de la publicité par le biais des chaînes européennes de télévision largement captées sur l'ensemble du pays) et du développement, qui sera sans doute très modéré, du tourisme occidental dont l'Algérie a très peu bénéficié jusqu'à maintenant.

Déjà, il semble bien que l'Algérie ait amorcé le retournement de son modèle de consommation : la part relative de la consommation de "pain- céréales et dérivés" dans le budget des ménages a diminué de 46% entre 1979-1980 et 1988 alors que les parts des groupes "viandes-volailles-gibier et oeufs" et "legumes frais" ont augmenté respectivement de 47 et 46 %⁶⁵

La demande de produits "riches" sera le fait, outre des touristes, des couches moyennes et hautes de la population, dont la consommation a été relativement bridée jusqu'à maintenant, que la libéralisation de l'économie va favoriser.

44. Les effets probables sur les productions et les échanges.

441. L'évolution probable des productions.

L'évolution des productions agricoles dépendra d'abord des réactions des agriculteurs face aux politiques suivies par l'Etat. Elle dépendra ensuite de la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources internes et, surtout, externes pour faire face aux dépenses

⁶⁵ Source : ONS. Données statistiques, n° 119.

d'investissement publics dans l'agriculture et l'hydraulique et de soutien à l'agriculture.

Pour ce qui est des comportements des agriculteurs, ils seront différents selon les groupes auxquels ils appartiennent.

Un premier groupe, formé de ceux qui ont des possibilités financières et techniques et une assise foncière suffisante, aura un comportement d'intensification capitaliste des productions végétales et animales. Ce groupe sera d'autant plus dynamique qu'il domine, et dominera certainement, les organisations professionnelles agricoles et les fera agir en fonction de ses intérêts, particulièrement en matière de soutien de l'Etat à l'agriculture. Dans quelle mesure ce groupe pourra-t-il élargir son assise foncière ? Il est probable qu'il arrivera à exploiter, directement ou indirectement, une partie des anciennes terres de colonisation soit par leur location à l'Etat (si l'option de louer au plus offrant est adoptée), soit par leur location à certains bénéficiaires actuels qui n'ont pas -et n'auront pas- les moyens financiers de procéder à l'intensification. Il est probable aussi que ce groupe mette en valeur de nouvelles terres jusqu'à maintenant exploitées extensivement : des indices existent déjà de possesseurs de capitaux qui investissent leur argent dans les zones steppiques en y installant des cultures de céréales irriguées par des méthodes modernes (pivots et rampes).

Un deuxième groupe, formé d'exploitants familiaux moyens, avec moins de possibilités financières que le précédent, tentera une intensification qui ne pourra donner tous ses fruits que si les facteurs d'intensification sont relativement disponibles et soutenus, d'une manière ou d'une autre. Les risques climatiques sont trop importants pour qu'ils acceptent de les supporter seuls, sans assistance de la collectivité. Parmi ces exploitants, les bénéficiaires des anciennes terres de colonisation, après avoir été sécurisés quant à leur rapport à la terre (soit par la location, soit par la vente), parviendront-ils à oublier rapidement, pour certains d'entr'eux, leur réflexe acquis d'assistés de l'Etat et à se revendiquer comme des exploitants agricoles capables de courir les risques de l'intensification avec une aide raisonnable de la collectivité ?

Un troisième groupe, formés d'exploitants micro-fundiaires et de petits éleveurs, pourra difficilement procéder à une quelconque intensification même en cas de soutien conséquent aux facteurs d'intensification : trop démunis et trop loin des centres de décision, ils y auront majoritairement trop peu accès. Ce type d'exploitants est logiquement destiné à trouver du travail dans les secteurs non agricoles. Mais le pays saura-t-il dégager suffisamment de ressources pour créer suffisamment d'emplois dans ces secteurs ? Cela est peu probable sauf changements positifs dans l'attitude des grands pays prêteurs ou dans le marché mondial de l'énergie.

Par ailleurs, un rythme de croissance démographique trop élevé chez les agriculteurs et une trop faible croissance des emplois non agricoles empêcheront une concentration minimale des exploitations, concentration nécessaire à la formation

d'exploitations ayant une certaine capacité d'investissement et donc d'intensification.

Pour ce qui est de la capacité de l'Etat à mobiliser les ressources nécessaires au développement du secteur agro-alimentaire, il est difficile de faire des prévisions.

Il est sûr que pour les deux et même trois prochaines années il sera très difficile d'accroître de façon spectaculaire le taux des investissements publics dans le secteur. Les dépenses incompressibles de l'Etat (éducation, santé, défense et maintien de l'ordre, importations alimentaires minimales, administration, ...) et l'énorme service de la dette ne le permettront pas. Une rationalisation des choix budgétaires, un accroissement de l'efficacité des services fiscaux, une augmentation de la productivité de l'administration pourraient certes dégager des ressources non négligeables. Mais il est probable que les gouvernements, actuel et futurs, préféreront éviter toute mesure qui risquerait, un tant soit peu, mettre en danger la "paix sociale". Quant aux prêteurs et investisseurs étrangers, il est encore plus difficile de donner une idée de leur comportement probable; celui qu'ils ont eu ces trois dernières années étant assez inexplicable pour l'économiste peu au fait des manoeuvres politiciennes à l'échelle de la Méditerranée et du monde. En effet, l'Algérie qui s'est fait un point d'honneur de ne pas demander un rééchelonnement, de payer ses dettes rubis sur l'ongle, qui procède de son propre gré à un ajustement structurel relativement sévère, ne trouve, pour le moment, qu'un écho très faible de la part des prêteurs publics et privés étrangers. Alors que beaucoup de pays "mauvais payeurs" et mauvais gestionnaires (puisque'ils rééchelonnent) arrivent, paradoxalement, à mobiliser des emprunts.

Dans le plus long terme, il est encore plus difficile de faire des prévisions sur les capacités de l'Etat à mobiliser des ressources. Comment vont évoluer les prix des hydrocarbures ? Quelles seront les possibilités de l'Etat de mieux maîtriser ses dépenses "improductives", de mieux contrôler les revenus par une fiscalité efficace, de mieux gérer le secteur économique public, d'attirer les investissements étrangers, de susciter la confiance des principales places financières du monde ?

Devant ces incertitudes, il n'est pas déraisonnable de faire l'hypothèse d'une situation future basse à moyenne, où l'Algérie dégagera un minimum de ressources supplémentaires par une meilleure gestion de l'économie et de la société et en trouvera d'autres, certes limitées, à l'étranger.

Ces ressources permettront de réaliser un minimum d'investissements dans l'agriculture et l'hydraulique, lesquels autoriseront un certain accroissement des rendements moyens et la mise en valeur de terres nouvelles ou insuffisamment exploitées.

Des prévisions sommaires de production et de consommation ont été faites par les services de l'Agriculture (cf. tableaux 20 et 21 ci-dessous), par l'Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (tableau 22 ci-dessous) et par le Centre National de l'Irrigation et le Drainage (CANAI) pour les années 2000 et 2010. Celles des services de

L'Agriculture semble un peu optimiste, assez pour les céréales, plus pour les autres produits. En effet, le rythme des évolutions passées n'autorise pas pareil optimisme à moins de changements profonds que rien ne permet de prédire. De toute façon, même si les objectifs d'accroissement des rendements étaient réalisés, la production de céréales n'atteindrait que 4 millions de tonnes et serait donc très inférieure aux besoins de la population qu'on peut estimer, sur la base actuelle de la consommation de céréales, entre 8 et 9 millions de tonnes en l'an 2000.

Tableau 20 : Production céréalière envisagée à moyen et long terme

Période ou Année	Moyenne 1990-1995			2000		2010	
Produit	Superf. Millions ha	Prod. 1000 t.	Rend. T/ha	Prod 000 tonnes	Rend. T/ha	Prod. 1000 tonnes	Rend. T/ha
Blé dur	1,1	1210	1,1				
Blé tendre	0,65	877,5	1,35				
Orge	1,25	1250	1				
Total Céréales	3	3337,5	1,11	4000	1,3	6000	1,5
Légumes secs		27*		50		70	

Tableau 21 : Evolution future des productions agricoles

	1990	2000	2010
Lait (Millions de l.)	1250	2000	2750
Autosuffisance en lait	60%	65%	65%
Viande bovine (1000 t.)	100	160	200
Autosf. Viande bovine	80%	75%	65%
Viande ovine (1000 t.)	120	125	300
Autosf. Viande ovine	100%	100%	100%
Viande de caprins (1000 t.)		30	
Viande d'équins (1000 t.)		5,6	
Viande blanche (1000 t.)	200	350	500
Oeufs (1000 t.)	120	200	350
Poisson (1000 t.)	100	200	300
Agrumes (1000 t.)	350	540	800
Total fruits (1000 t.)	1000	1700	2500
Huile d'olives (1000 t.)	25	35	45

Source : Ministère de l'Agriculture, 1992 et INESG, 1989.

Le CNAID part de l'hypothèse très optimiste d'une superficie irriguée en 2010 de 1 082,7 milliers d'hectares (cf. ci-dessus), d'une hypothèse d'évolution relativement modeste de la ration alimentaire moyenne et de l'hypothèse d'une population passant de 25 millions en 1987 à 40 millions en 2010. Il aboutit ainsi, avec des rendements s'améliorant sensiblement au cours de la période, à des taux de couverture excédentaires de la demande pour les seuls légumes secs, légumes frais et fruits, bien que le déficit de la balance alimentaire soit réduit de moitié passant de -6937 à -2325 millions de DA de 1987 à 2010.

(CNAID, 1992).

Tableau 22. Offre et demande de produits agricoles en 2010 Hypothèse CNAID.

Produits	Ration alimentaire Kg/hab/jour	Demande milliers T	Production milliers T.	Couverture Production/ Demande en %	Excédent exportable(+) ou import. (-) milliers T.
Céréales	150	6239	5740	92	- 5418*
Pommes de terre	50	2080			
Légumes frais	85	3535	3606	102	+ 131
Légumes secs	9	374	396	106	
Fruits	70	2911	3668	126	+ 700**
Sucre	20	832	283	34	- 548
Viandes	34	1414			
Oeufs	8,5	354			
Laits et dérivés	100	4159			
Matières grasses	16,5	686	63	9,2	- 622
Poisson	3,8	158			
Betterave		5778	1965	34	
Fourrage		6178	2471	40	
Calories/hab/jour	2772				
Protéin/hab/j (gr)	83				
Prot. animales %	29,2				
Calor. céréalières	53				

* dont 4900 de maïs **dont 40 de dattes. Source : CNAID, 1992.

Il semble plus réaliste d'estimer, comme l'Institut National d'Etudes et de Stratégie Globale, que le taux d'auto-suffisance alimentaire du pays ira en diminuant, même si on suppose des taux de croissance de la population et de la production agricole relativement optimistes.

Tableau 22: Evolution des taux d'auto-suffisance (en % de la consommation totale)

	1990	2000	2010
Blé	40	35	30
Viandes	90	50	40
Lait	60	50	40
Huiles	5	5	5
Sucre	0	10	25
Fruits et Légumes	95	95	95

Source : Estimation d'un groupe de travail de l'INESG Alger, 1989.

442. L'évolution probable des échanges.

Comme il a été vu ci-dessus, même si l'Algérie améliorerait sensiblement sa production, l'écart qui existerait encore entre l'offre et la demande resterait très important.

Dans la perspective d'une suppression progressive des subventions à l'exportation par l'application des futurs accords du GATT, la CEE, de par sa proximité géographique, accroîtra certainement ses parts de marché en Algérie. Les perspectives d'évolution des échanges entre l'Algérie et la CEE pourraient être encore plus favorables à la CEE si celle-ci acceptait d'une part d'ouvrir ses frontières à un minimum d'exportations agricoles et non agricoles algériennes et d'autre part consentait un minimum de facilités en matière de crédit à l'exportation vers l'Algérie.

Les exportations ne pourraient être que modestes. Elles n'en seraient pas moins nécessaires à l'équilibre des échanges. Ces exportations concerneraient très probablement des produits primeurs qui concurrenceraient partiellement les productions des régions sud méditerranéennes de l'Europe. Les exportations pourraient concerner aussi des produits des industries agro-alimentaires, mais certainement de façon marginale : cela dépendra de l'intérêt que porteront les firmes alimentaires européennes à l'investissement du marché algérien. Ce marché sera certainement porteur, compte tenu des changements dans le modèle de consommation (cf. ci-dessus). Mais il est sans doute possible que son ouverture aux investissements des firmes européennes soit conditionné par l'engagement de celles-ci à exporter une partie de leurs productions algériennes vers les marchés européens pour soulager la balance des paiements du pays.

L'Algérie continuera de connaître dans le moyen terme des difficultés de paiements du fait de ses besoins croissants en matière d'importations et de la faiblesse de ses exportations. De ce fait, l'évolution positive des échanges avec la CEE est tributaire des

facilités et conditions favorables que feraient les exportateurs européens aux importateurs algériens en matière de crédit (taux et durée).

Bibliographie

- Banque Mondiale, 1990.** Algérie. L'agriculture : une nouvelle opportunité pour la croissance. Document de travail.
- Banque Mondiale, 1991.** Rapport sur le développement dans le monde. Economica, Paris.
- Bédrani S. 1979.** La formation agricole en Algérie. CNRS. Annuaire de l'Afrique du Nord, 1982.
- Bédrani S. 1981.** La mécanisation en Algérie. Afrique Agriculture n°71, juillet 1981.
- Bédrani S., 1982 (1).** L'agriculture algérienne depuis 1966. Etatisation ou privatisation. Economica, Paris - OPU, Alger.
- Bédrani S. 1982 (2).** Contenu du travail et formation dans l'agriculture en Algérie: essai de bilan. Annuaire de l'Afrique du Nord 1980. CNRS. Paris, 1982.
- Bédrani s. 1987.** Algérie : une nouvelle politique envers la paysannerie ? Revue de l'Occident Musluman et de la Méditerranée, n°454, 1987.
- Bédrani S. 1989.** Les enjeux actuels des restructurations dans l'agriculture. Economie et Humanisme n°309, 1989.
- Bédrani S. 1990.** Les réformes dans le secteur agricole en Algérie. Comment nourrir le monde. Les politiques alimentaires face à la libéralisation des économies et des échanges. Actes du colloque de Paris, 26-28 Juin 1990. Solagral Collection. Paris.
- Bédrani S., 1991 (1).** Principaux problèmes relatifs à l'analyse des politiques agricoles en Algérie. CIHEAM-IAM, Montpellier.
- Bédrani S., 1991 (2).** L'expérience algérienne d'autogestion dans l'agriculture. Cahiers du CREAD. n° 23-24, 1991.
- Bédrani S. 1991 (3).** Algérie : un cas d'ajustement volontaire CREAD, Alger.,
- Bédrani S. 1991 (4).** Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes. Options Méditerranéennes. Série A n°21. 1991. (Avec P. Campagne).
- Bédrani S., Benadjila S., Ghazi M., 1992 (1).** Une recherche action en zones steppiques. CREAD, Alger.
- Bédrani S. 1992 (2).** L'agriculture depuis 1962 : histoire d'un échec ? CREAD, Alger. (A paraître).
- Benfrid M., 1992 (1).** L'intégration de l'industrie laitière dans le marché mondial ou le déclin de la filière interne. Communication au séminaire sur les IAA en Méditerranée. Bari, Octobre 1992.
- Benfrid M., 1992 (2).** Les performances technico-économiques de quelques ateliers avicoles dans l'Algérois. A paraître dans les Cahiers du CREAD.

Bensiali M., 1993. La politique des prix en Algérie. Séminaire d'orientation du programme de formation à l'analyse des politiques agricoles et alimentaires organisé par le Ministère de l'Agriculture du 5 au 7 avril 1993.

Bouarfa H., 1993. Production laitière : projets d'envergure et réduction des importations. In El Watan du 12.4.93.

Boultonnet JP., 1989. La spéculation ovine en Algérie. Un produit-clé de la céréaliculture. Economie et sociologie rurale. Série Notes et documents n° 90. INRA-ENSA Montpellier

Bouzidi A., 1993. L'économie algérienne entre le chômage et l'inflation. In L'Economie, n° 1, Février 1993

CNAID (Comité National Algérien de l'irrigation et du drainage), 1992. L'irrigation en Algérie. In Statistiques, n°33, 1992.

Cleyet-Merle R., 1961. La production agricole et sa commercialisation. In Le Développement Africain. Edité par l'Institut d'Etudes du Développement Africain, Paris. Numéro spécial consacré à l'agriculture algérienne.

CREAD, 1990. Etude de l'incidence de la subvention aux consommateurs. Alger, Ronéotypé.

Guigou P., 1991. Etudes sectorielles agro-alimentaire en Algérie. CCCE-BADR, Alger. Ronéotypé.

Hammiche B., 1993. Le marché des céréales et des légumes secs. In L'Economie, n°2, Mars 1993.

Kerzabi A., 1992. Dévaluation et prix en Algérie. In Statistiques n° 33

Masson P., 1982. Les contraintes à l'augmentation de la production céréalière en secteur privé en Algérie. In Economie Rurale n° 147-148, Janv.-mars 1992.

Mazoyer M., 1969. Structure et formes du sous-développement en Algérie. in Dumont R. et Mazoyer M. Développement et socialisme. Seuil, Paris.

MARA (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire), 1965. Etude de l'agriculture algérienne. Ronéotypé, Alger, Novembre 1965.

MARA (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire), 1970. Projet de plan quadriennal 1970-1973. Rapport provisoire. Alger, ronéotypé.

MARA (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire), 1975.

Recensement général de l'agriculture (Avril-décembre 1973). Résultats du dépouillement manuel rapide. Alger.

Ministère de l'Agriculture, 1991. Bilan de la production agricole 1990-1991. Ronéotypé. Alger.

Ministère de l'Agriculture, 1992. Le secteur agricole et les perspectives de sa promotion et de son développement. Rapport général. Commission Nationale Consultative sur l'Agriculture. Alger, Janvier 1992. Ronéotypé

ONS (Office National des Statistiques), 1, 1992. Informations statistiques sur la

conjoncture. n° 14, 3^e trimestre 1992.

Touati A., 1993. Gérer la dette. In L'Economie, n° 1, Février 1993.

ANNEXES

Tableau I. Evolution des productions agricoles

	Unités	Moyenne annuelle 1953-1961	Moyenne annuelle 1980-1988
Céréales	(millions qx)	19,9	19,6
dont orge		7,2	7,3
Légumes secs	(milliers qx)	466,0	526,5
Agrumes	"	3522,2	3125,0
Fruits noyaux & pépins	"	351*	1600,0
Figues	"	8550*	6115,0
Dattes	"	952	1986,0
Huile olive	(milliers d'hl)	226	212,0
Raisin table	(milliers qx)	223**	936,5
Maraichage	"	8500*	18636,5
Vin	(millions hl)	16,6	0,8
Viande rouge	(milliers de T.)	81,9+	132,8
Viande blanche	(milliers de T.)	11+	166,5
Lait	(milliers hl)	100+	782,1
Oeufs		9+	1501,4
Poisson		/	/

/ Données non disponibles

* Moyenne 1954-1959 ** Moyenne 1957-1961 + 1960 (Source: Cleyet-Merle, 1961)

Sources : différents annuaires statistiques.

Tableau 2. Principales productions agricoles (1000 tonnes) et indice 1987=100

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Céréales	2058	1023	2200	1610	3620	3225	100	50	107	78	176	157
Légumes secs	63	36	48	25	65	65	100	57	76	40	103	103
Fourrages secs	1168	635	1000	500	1300	1200	100	54	86	43	111	103
Maraiçage	2970	2962	2742	2700	3500	3780	100	100	92	91	118	127
Cultures ind.	197	255	306	268	350	380	100	129	155	136	178	193
Arboriculture	902	1035	881	940	1110	1160	100	115	98	104	123	129
Viticulture	309	275	240	200	300	275	100	89	78	65	97	89
Lait				1100	1150	1229	0					
Viande rouge				244	260	290	0					

Source : Ministère de l'Agriculture.

Tableau 3 : Productions industrielles pour l'agriculture (unités).

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Tracteurs	5927	6250	6323	3513	3404	2965	3505
Remorques agricoles	5563	5864	5510	5334	5854	4659	4647
Moissonneuses-Batt	590	700	1162	280	661	314	567
Ramas-presses	2746	2819	3000	1384	2452	1020	1066
Mat. aratoire	9153	8942	8572	9799	7835	7639	8349
Rateaux faneurs	2096	1960	617	628		1004	...
Faucheuses	3452	3431	3780	1854	3880	660	3007
Mat. de traitement	327	360	279	281	260	350	181
Pompes (1000)	15	18	32	27	32	37	39
Films agricoles (T.)	13177	13973	15938	14924	11205	13397	8216
Engrais phosph (1000 T.)	271	261	257	278	239	193	173
Ammonitrates	203	256	267	271	248	229	263
Prod. Phytos. (1000 T.)	10	9	11	10	13	12	8

Source : ONS. Bulletin Statistiques courantes. n° 19-1991.

Tableau 4 : Evolution de certains indices de prix constants (1969=100)

		1964	1969	1972	1975	1978	1981	1984	1985	1986
Prix à la production	Blé dur	98,1	100	88,2	87,6	96	85,9	89,8	102	99,6
	Blé tendre	96	100	88,2	96,8	104	95,1	102	116	115
	Orge	99	100	88,2	93,4	96,3	91,9	93,9	119	117
Prix de la viande, cheville, Alger	Bovin		100	115	150	158	252	186	200	240
	Ovin		100	104	148	173	222	190	207	244
Salairé agricole			100	108	111	153	191	172	194	192
Prix à la consommation à Alger	Pain	104	100	93,5	77,2	66,3	66,2	70,3	75,9	72,7
	Semoule	102	100	88,2	76,2	62,5	62,1	51	51,3	52,8
	Pâtes	105	100	89,2	74,1	61,1	53	43,1	51,2	52,4
Prix à l'importation	Blés	93	100		158	70,4	92,5	63,3	56,4	39,3
	Orges		100		201	89,3	98,2	77,1	65,5	
Prix à la production déflatés par l'indice des prix d'alimentat.	Blé dur		100	88,7	80,1	79,8	67,1	69,8	78,9	77,3
	Blé tendre		100	88,7	88,5	86,6	74,3	78,8	90,3	88,9
	Orge		100	88,7	85,4	80,1	71,8	72,9	92,4	91

Prix constants : prix déflatés par l'indice des prix à la consommation à Alger (indice général, sauf les trois dernières lignes)

Source : FAO. Programme de développement céréalière.

Tableau 5 : Importations de produits agricoles et alimentaires.

	Quantités (milliers de tonnes)					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Viandes	39	38	4	13	1	15
Lait et crème de lait	302	216,7	169	176	205	164
Beurre	64	62	50	45	42	51
Oeufs à couver	44	18	9	4	7	5
Pomme de terre	324	213	125	145	154	171
Légumes secs	82	147	78	109	143	115
Café	80	36	111	46	104	63
Thé	4	7	35	6	5	7
Blés	3029	2623	1849	2826	4580	2612
Orges	535	0	54	572	557	283
Avoines	8	0	0	0	78	134
Mais	664	918	847	913	1448	988
Farine-Semoule	737	755	789	747	1070	716
Huiles et margarines	413	297	366	449	587	340
Sucre	633	721	927	749	942	742
Concentré de tomate	41	38	34	62	51	32
Tourteaux de soja	183	286	363	368	422	394
Tabacs	19	28	11	22	20	10
Autres Import. agr. & alim.						
Total Importations						

Source : Douanes algériennes.

Tableau 6 : Importations de produits agricoles et alimentaires.

	Valeur (millions de dinars)					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990
02. Viandes	361	319	38	117	9	212
04.02. Lait et crème de lait	1346	1139	1199	1765	3349	3508
04.03. Beurre	464	406	257	291	585	847
04.05. Oeufs à couver	293	201	193	102	251	155
07.01. Pomme de terre	276	243	188	264	402	644
07.05. Légumes secs	228	419	167	252	632	569
09.01. Café	652	552	1428	579	1257	757
09.02. Thé	88	75	35	78	90	147
10.01. Blés	2729	1792	1003	2185	5630	3729
10.03. Orbes	371	0	19	362	574	461
10.04. Avoines	23	0	0	0	193	176
10.05. Mais	534	542	423	627	1684	1088
11. Farine-Semoule	1485	806	809	709	1820	1787
15. Huiles et margarines	1542	810	830	1333	2539	1702
17. Sucre	562	729	982	1236	2706	2814
20.02. Concentré de tomate	176	94	122	296	543	331
23.04. Tourteaux de soja	264	298	477	677	1075	893
24. Tabacs	217	222	85	191	202	105
Autres Import. agr. & alim.	1055	1052	1194	997	1344	866
Total Importations	12666	9699	9449	12061	24885	20791

Source : Douanes algériennes.

Tableau 7 : Importations de lait en conserve et de lait en poudre

	Moy. (1988+1989)		1990
	Quantités	Valeur	Quantités
Pays Bas	11%	12%	3%
Italie	6%	8%	0%
Gr. Bretagne	6%	8%	3%
RFA	5%	8%	11%
Belgique	6%	6%	7%
Danemark	3%	4%	0%
France	1%	3%	40%
Total Import. CEE	38%	48%	68%
Suède	7%	6%	6%
USA	7%	6%	1%
Maroc	3%	4%	0%
Nouv. Zélande			9%
Reste du Monde	45%	36%	15%
Total des Import.	100%	100%	100%

Tableau 9 : Importations de légumes secs.

	Moy.(1988+1989)		1990	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
France	12%	12%	1%	1%
Pays Bas	7%	12%	1%	1%
RFA	7%	8%	0%	0%
Belgique	1%	5%	2%	2%
Espagne	3%	3%	0%	0%
Irlande	0%	2%	0%	0%
Total CEE	30%	42%	3%	4%
Cuba	20%	12%	0%	0%
USA	21%	10%	20%	23%
Turquie	5%	7%	14%	18%
Import. Totales	100%	100%	41%	38%
			100%	100%

Tableau 10 : importations de café et thé.

	Moyenne (1988+1989)		1990	
	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités
RFA	93%	94%	1%	3%
Grde Bretagne	1%	1%	0%	0%
Pays Bas	1%	1%	0%	0%
Belgique	1%	1%	0%	0%
Total CEE	96%	97%	3%	4%
Suède	2%	3%	0%	0%
Indonésie	2%	3%	53%	44%
Reste du monde	2%		44%	52%
Total Import.	100%	100%	100%	100%

Tableau 11 : Importations de sucre

Pays	Moy.(1988+1989)		1990	
	Qtés %	Val %	Qtés %	Val %
RDA+RFA	66%	38%	7%	6%
France	4%	10%	31%	35%
Pays Bas	3%	4%	2%	2%
Espagne	1%	2%	8%	10%
Danemark	1%	1%	0%	0%
Gr. Bretagne	0%	1%	0%	0%
Irlande	0%	1%	0%	0%
Belgique	0%	0%	0%	0%
Total CEE	76%	58%	5%	6%
Cuba	4%	10%	26%	22%
Malaisie	3%	4%	0%	0%
Japon	2%	2%	0%	0%
Arabie Saoud.	2%	2%	0%	0%
Canada	2%	2%	0%	0%
Maroc	12%	21%	0%	0%
Autres	100%	100%	20%	19%
Import. Totales			100%	100%

Tableau 12 : Importations d'huiles.

	Moy. (1988+1989)		1990	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
Espagne	4%	6%	13%	13%
Grde Bretagne	2%	6%	0%	0%
RFA	1%	2%	4%	5%
RDA	1%	2%	0%	0%
Portugal	0%	0%	0%	0%
Pays Bas	0%	0%	5%	16%
France	0%	0%	12%	11%
Belgique	0%	0%	5%	5%
Danemark	0%	0%	6%	5%
Italie	0%	0%	2%	2%
Total CEE	7%	17%	47%	59%
USA	54%	40%	20%	18%
Canada	28%	18%	5%	4%
Turquie	5%	8%	9%	13%
Autres	6%	17%	19%	7%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 13 : Productions et importations en 1989 (milliers de tonnes)

	Production	Importations
Blés	1151	3131
Légumes secs	46	158
Lait	970	1110
Sucre	239*	842
Huiles de table	338**	-
Concentré de tomate	80***	80
Agrumes	268	-
Autres fruits	244	-
Légumes	2781	-
Viandes	235	0,5

* Traitement de sucre roux importé.

** Raffinage d'huile brute importée.

*** Dont 2000 tonnes à partir de la production algérienne de tomate, le reste à partir de triple concentré importé.

Tableau 16 : L'ajustement des prix à la consommation (en dinars).

Produits	Unité	Prix plafond à consommateur	Anciens prix
Pain courant	250 gr	1,50	1,00
Pain courant	600 gr	3,00	
Pain amélioré	250 gr	2,00	
Pain amélioré	600 gr	4,00	
Semoule courante	1 kg	4,50	2,05
Farine courante	1 kg	4,00	2,50
Farine boulangers	100 kg	210,00	
Vermicelle fine	500 gr	7,00	2,50
Spaghettis	500 gr	7,50	2,50
Levure sèche à boulangers	1 kg	80,00	
Levure fraîche à boulangers	1 kg	20,00	
Lait pasteurisé	1 litre	4,00	2,00
Lait en poudre (Lahda)	500 gr	25,00	12,00
Lait en poudre infantile	500 gr	15,00	6,45
Sucre cristallisé vrac	1 kg	13,50	
Sucre cristallisé sachet	1 kg	15,00	6,00
Huile ordinaire vrac	1 litre	16,00	6,00
Huile ordinaire en bidon	5 litres	100,00	30,00
Double concentré de tomate	1/2 boîte	15,00	8,00
Double concentré de tomate	Boîte entière	28,00	15,00
Haricots secs	Sachet 1 kg	15,00	7,00
Lentilles	Sachet 1 kg	15,00	7,00
Pois chiches	Sachet 1 kg	15,00	7,00
Riz	Sachet 1 kg	15,00	7,00

Source : El Moudhahid du 19/20 juin 1992

NB : Le pain, le lait et la semoule restent les seuls produits soutenus, mais seulement à 50 % de leur valeur réelle.

Tableau 17 : Importations de machines agricoles et d'engrais (1986-1990).

	1986	1987	1988	1989	1990
Engins à disque	816	108			3
Charrues	2957	2392	367	38	3013
Cultivateurs	1514	2370	332	512	3503
Semoirs	1701	514	300	5	261
Epandeurs d'engrais	682	178		4	98
Autres machines	1741	1722	262	31	1765
Faucheuses	972	1627	7		1
M.B. et ramasseuses batt.	507	12	1	252	32
Arracheuses	243	6	5	5	
Autres appareils pour récolte et battage	27	68	100	9	1
Tracteurs roue et chenille	1220	952	569	633	2648
Engrais (1000 t.)	259	347	160	98	93
Soufres (1000 t.)	78	127	80	90	48

Source : Statistique agricole n° 28 et 29 (1989 et 1991).